



**HAL**  
open science

## L'agriculture des pays membres de l'Union européenne à la veille de la réforme de la PAC de 1992

F. Colson, Vincent Chatellier, A. Blogowski, D. Hairy

### ► To cite this version:

F. Colson, Vincent Chatellier, A. Blogowski, D. Hairy. L'agriculture des pays membres de l'Union européenne à la veille de la réforme de la PAC de 1992. Notes et Etudes Economiques, 1997, 5, pp.53-99. hal-02686999

**HAL Id: hal-02686999**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02686999>**

Submitted on 1 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'AGRICULTURE DES PAYS MEMBRES  
DE L'UNION EUROPÉENNE  
A LA VEILLE DE LA RÉFORME DE LA PAC DE 1992**

**François Colson et Vincent Chatelier**

**INRA-LERECO,**

avec la collaboration

**d'Alain Blogowski et Denis Hairy,**

**Sous-direction des études, des programmes et de l'évaluation,  
Bureau de l'évaluation et de la prospective**

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention passée entre le Ministère de l'agriculture et de la pêche et l'INRA (Laboratoire d'Etudes et de Recherches Economiques -LERECO- de Nantes), et portant sur le thème :

**"Les conséquences de la réforme de la PAC sur la situation économique  
et financière des agriculteurs européens"  
(Etude préalable)**

(Référence du programme : 95 H3 01 01)

## L'AGRICULTURE DES PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE A LA VEILLE DE LA RÉFORME DE LA PAC DE 1992

Le Traité de Rome de 1957, qui institue la Communauté Economique Européenne, fixe, dans son article 39, les objectifs de la politique agricole commune (PAC) : accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés et garantir la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables pour le consommateur. Pour satisfaire ces objectifs, la PAC fonctionne depuis trente ans sur la base d'organisations communes de marché (OCM) par produit, mises en place en application des trois principes élaborés à la conférence de Stresa en 1958 : la libre circulation des produits, la préférence communautaire et la solidarité financière. Au fil des ans, les élargissements successifs de l'Union européenne, les problèmes agri-monnaïres, les dysfonctionnements dans l'équilibre de certains marchés ont imposé des adaptations progressives des mécanismes de gestion de marché. Au seuil des années quatre-vingt-dix, tant pour des raisons internes (accroissement des dépenses budgétaires du FEOGA, accumulation d'excédents en céréales, viande bovine et produits laitiers) qu'externes (négociations du GATT), une réforme en profondeur des mécanismes de fonctionnement de la PAC est devenue nécessaire.

La réforme de la PAC adoptée en mai 1992 marque une rupture profonde dans les modalités de soutien de l'agriculture européenne pour les productions liées au sol (céréales, oléo-protéagineux) et la viande bovine. La voie choisie est celle d'une baisse importante des prix d'intervention, compensée par l'attribution de paiements directs aux exploitations. En conditionnant l'attribution des aides au respect de règles destinées à une meilleure maîtrise des volumes de production (gel d'une partie de la SCOP, contraintes de chargement pour le cheptel bovin), les instances communautaires visent à satisfaire un double objectif : d'une part adapter l'offre à la demande et d'autre part maîtriser les dépenses de soutien à l'agriculture. Ce nouveau dispositif accentue, dans tous les pays de l'Union Européenne, le rôle des paiements directs dans la régulation du secteur agricole et dans la formation du revenu des exploitations. Il interroge, en outre, les économistes sur les changements induits dans l'allocation des ressources des entreprises agricoles et sur la signification économique de ces paiements directs.

La PAC se trouve dans une période charnière de son histoire, marquée par sa récente réforme mais également par les perspectives nouvelles qui se dessinent avec l'élargissement de l'Union Européenne aux pays associés d'Europe Centrale et Orientale et les nouvelles négociations multilatérales qui se tiendront dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce. Pour préparer ces futures étapes, il convient d'évaluer précisément l'impact différencié (selon les régions, les systèmes de production, la dimension des exploitations, ...) des nouveaux mécanismes de régulation mis en place par la réforme de 1992 sur l'économie des exploitations agricoles et de tester les conséquences de différents scénarios d'évolution de ces mécanismes.

Une telle démarche nécessite, au préalable, une analyse détaillée de la diversité de l'agriculture communautaire à la veille de la mise en oeuvre de la réforme de 1992. Tel est l'objet de ce document, qui présente les principales caractéristiques de l'agriculture des différents Etats membres de l'Union européenne pour l'ensemble des exploitations (toutes orientations de production confondues) et pour les trois grandes orientations de production (céréales et grandes cultures, viande bovine, lait) réparties en trois classes de dimension économique. Les informations mobilisées, qui proviennent de la direction générale de l'agriculture (DG VI), sont de deux types : les statistiques globales sur la production, les marchés et les budgets ; les informations du Réseau d'Information Comptable Agricole (1991) des différents États membres de l'Union Européenne, celles-ci ayant fait ici l'objet d'un traitement informatique spécifique.

Cet article comprend quatre parties. La première aborde les aspects généraux de l'agriculture européenne. Elle traite de la place de l'agriculture dans l'économie, de la spécialisation agricole et des principales caractéristiques des exploitations agricoles (toutes orientations confondues) des différents États membres de l'Union Européenne. La seconde porte exclusivement sur l'analyse de l'OCM céréales et grandes cultures et les caractéristiques des exploitations de grandes cultures des différents États, réparties selon trois classes de dimension économique. La troisième a trait à l'OCM viande bovine et aux exploitations spécialisées dans cette production. La dernière est centrée sur l'OCM lait et les exploitations laitières spécialisées.

## **LA CONTRIBUTION DES ÉTATS MEMBRES À L'AGRICULTURE EUROPÉENNE**

L'Union Européenne regroupe douze pays, hétérogènes sur le plan de la population, de la superficie totale, de la situation économique et sociale, mais aussi de l'agriculture. L'hétérogénéité des structures de production agricole est très forte, même si le modèle de l'exploitation familiale demeure dominant.

### **La place de l'agriculture dans l'économie des États membres**

L'Union Européenne regroupe 346 millions d'habitants pour une superficie totale de 2,3 millions de km<sup>2</sup>. L'Allemagne occupe une place économique privilégiée avec une population de plus de 80 millions d'individus, un produit intérieur brut par habitant nettement supérieur à la moyenne communautaire et une balance commerciale fortement excédentaire [Tableau 1]. Avec 549 000 km<sup>2</sup>, la France est, devant l'Espagne, le pays le plus étendu de l'Union Européenne et sa population de 57 millions d'habitants est comparable à celle du Royaume-Uni et de l'Italie.

Tableau 1 : Population, superficie et indicateurs économiques (1992)

	Population totale (en millions)	Superficie totale (1 000 km <sup>2</sup> )	PIB par habitant (SPA) (1,2)	Taux de chômage (%) (2)	Taux d'inflation (%) (2)	Balance commerciale (milliards d'Écus)
Allemagne	80,2	357	20 300	6,0	4,4	25,1
Belgique,Lux.	10,4	33	18 500	11,1	3,4	- 0,2
Danemark	5,1	43	18 500	11,0	1,9	5,5
Espagne	39,1	504	12 900	15,2	6,5	- 23,9
France	57,3	549	19 100	11,8	2,3	1,3
Grèce	10,2	132	7 100	4,5	14,6	- 8,9
Irlande	3,5	70	12 900	21,1	2,4	4,4
Italie	57,7	301	12 200	18,5	4,7	1,6
Pays-Bas	15,1	41	17 400	5,5	2,0	8,3
Portugal	9,8	92	9 200	7,3	13,4	- 7,3
Royaume-Uni	57,6	241	15 700	10,1	4,4	- 18,4
CEE	346,2	2 368	13 800	11,2	3,7	- 12,5

Source Eurostat 1992, Commission des CE, DG VI

1. SPA : unité standard de pouvoir d'achat
2. non compris les nouveaux länder

Le produit intérieur brut par habitant est de deux à trois fois plus faible dans les pays de l'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) qu'en Allemagne. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont dans une position intermédiaire. Le taux de chômage, qui atteint en moyenne 11,2 % de la population active en 1991, est de 21,1 % en Irlande, 18,5 % en Espagne, 11,8 % en France et 6,1 % en Allemagne. A l'exception de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne, où il dépasse 5%, le taux d'inflation est relativement bien maîtrisé au sein de l'Union Européenne. En ce qui concerne le solde global du commerce extérieur, la situation déficitaire au niveau communautaire (- 12,5 milliards d'Écus) est très contrastée selon les États avec aux extrêmes un excédent de 25,1 milliards d'Écus en Allemagne, et un déficit de 18,4 milliards au Royaume Uni <sup>(1)</sup>.

L'agriculture européenne compte 8,2 millions d'exploitations, dont seulement la moitié est constituée d'unités professionnelles et à temps complet. La réduction accélérée des actifs depuis une vingtaine d'années ne doit pas faire oublier que la pyramide des âges demeure assez déséquilibrée avec une forte proportion d'agriculteurs âgés. À peine 700 000 agriculteurs ont moins de 35 ans alors que plus de 2 millions d'entre eux en ont plus de 65. Le travail à temps partiel, très fréquent dans les pays du Sud, est également assez répandu dans les pays du Nord. Il concerne 40 % des agriculteurs britanniques, 56 % des agriculteurs allemands et 42 % des agriculteurs français.

<sup>1</sup>En 1991, un Ecu vaut 6,97 Francs français.

Tableau 2 : La valeur ajoutée et l'emploi en agriculture

	Emploi agricole / population active)	VAB agricole / PIB	Emplois IAA / emplois industriels	VAB des IAA / PIB
Allemagne *	3,3 %	1,3 %	6,6 %	3,0 %
Belgique+Lux	2,7 %	2,1 %	11,5 %	3,1 %
Danemark	5,5 %	3,5 %	19,7 %	3,4 %
Espagne	10,7 %	4,1 %	17,8 %	4,2 %
France	5,8 %	3,0 %	9,9 %	2,7 %
Grèce	23,9 %	16,1 %	20,8 %	3,0 %
Irlande	13,8 %	8,1 %	26,1 %	6,4 %
Italie	8,5 %	3,9 %	7,6 %	2,3 %
Pays-Bas	4,6 %	3,9 %	20,5 %	3,1 %
Portugal	17,6 %	4,7 %	12,3 %	6,2 %
Royaume-Uni	2,2 %	1,4 %	12,4 %	4,1 %
CEE	6,2 %	2,8 %	10,2 %	3,2 %

Source Eurostat 1991, Commission des CE, DG VI

(\*) non compris les nouveaux länder

De ce fait, l'activité des 17 millions d'actifs agricoles communautaires correspond à seulement 8 millions d'Unité de Travail Annuel (UTA), dont 83 % sont assurés par les exploitants et les aides familiaux [Tableau 2]. Le travail saisonnier représente une part importante de la main d'oeuvre en Italie, en Espagne et en Grèce où la spécialisation en cultures spéciales (fruits, légumes, vignes) est proportionnellement élevée.

La part de la population active agricole dans la population active totale a chuté de 21 % au début des années soixante à 6,2 % en 1992. Cette baisse est observée dans toutes les zones géographiques de l'Union Européenne, tout en étant plus marquée dans celles où l'emploi était initialement le plus important. La part de l'emploi agricole, désormais faible au Royaume-Uni (2,2 %), en Allemagne et en Belgique (3 %), demeure importante en Irlande (13,8 %) et dans la plupart des pays du Sud (21,6 % en Grèce, 17,5 % au Portugal et 10,7 % en Espagne).

La baisse des prix relatifs des produits agricoles et la faible productivité du travail observée dans une partie des exploitations conduisent à ce que, dans tous les pays, la part relative de l'agriculture soit plus forte en terme d'emploi que de participation au Produit Intérieur Brut. Avec 6,2 % de la population active, l'agriculture réalise seulement 2,8 % du PIB européen. La contribution de l'agriculture à la richesse nationale est particulièrement faible en Allemagne (1,3 %), au Royaume-Uni (1,4 %), en Belgique (2,1 %) et en France (3 %). Elle est plus conséquente en Grèce (16,1 %) et en Irlande (8,1 %). La participation des industries agro-alimentaires au PIB communautaire est voisine de celle de l'agriculture dans la plupart des pays, à l'exception de la Grèce où elle est nettement inférieure. En 1990, les industries agro-alimentaires de plus de vingt salariés emploient 2,3 millions de personnes, ce qui représente un emploi industriel sur dix.

### La superficie agricole utile et son utilisation

La superficie agricole communautaire, estimée à 114,7 millions d'hectares, diminue progressivement depuis plus d'une décennie. Elle représente actuellement la moitié de la superficie totale de l'Europe des douze, soit une proportion légèrement supérieure à celle observée aux États-Unis (45 %). Deux pays, la France et l'Espagne, détiennent à eux seuls la moitié de la superficie agricole de la Communauté [tableau 3]. Le Royaume-Uni occupe le troisième rang et se distingue par une très forte proportion de terres agricoles dans la superficie totale du pays (67 % contre seulement 52 % en France, 47 % en Allemagne et 28 % en Grèce).

**Tableau 3 : Les superficies des États membres**

	SAU (en 1 000 ha)	SAU en % de la surface totale	Utilisation de la SAU		
			Terres arables (en %)	STH (en %)	Cultures permanentes (en %)
Allemagne (*)	11 800	47 %	62 %	36 %	2 %
Belgique+Lux	1 480	45 %	54 %	44 %	2 %
Danemark	2 800	64 %	90 %	9 %	1 %
Espagne	24 500	48 %	49 %	35 %	16 %
France	28 600	52 %	60 %	36 %	4 %
Grèce	3 700	28 %	55 %	17 %	28 %
Irlande	4 400	62 %	13 %	87 %	ns
Italie	14 950	49 %	55 %	27 %	18 %
Pays-Bas	2 000	48 %	45 %	55 %	ns
Portugal	4 000	43 %	59 %	21 %	20 %
Royaume-Uni	16 500	67 %	41 %	59 %	ns
CEE	114 700	50 %	53 %	38 %	9 %

Sources Eurostat enquête de base 1989-90

(\*) non compris les nouveaux länder

Sur l'ensemble des terres agricoles communautaires, un peu plus de la moitié correspond à des terres arables (53 %), le reste étant constitué de superficies toujours en herbe (38 %) et de cultures permanentes (9 %). En Irlande et au Royaume-Uni, les superficies toujours en herbe (STH) occupent une part privilégiée dans l'assolement (respectivement 87 % et 59 %), du fait de l'importance des productions animales. Les prairies permanentes sont, par contre, peu importantes au Danemark (9 %), où les terres arables occupent neuf hectares sur dix, et dans la plupart des pays de l'Europe du Sud (Grèce, Portugal, Espagne), où les cultures spéciales (maraîchage, arboriculture, viticulture) jouent un rôle déterminant.

### Production agricole et spécialisation sectorielle

La valeur de la production agricole finale communautaire était, en 1992, de 206 milliards d'Écus. Au cours de la dernière décennie, la part des productions végétales a fortement augmenté, passant de 46 % en 1980 à 52 % en 1991. Les productions animales occupent ainsi une place moins importante que par le passé, phénomène qui s'est accéléré avec l'intégration de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. La production laitière se place au premier rang des productions agricoles et devance, par ordre décroissant d'importance, la viande bovine, la viande porcine, les légumes frais, le blé, le vin, la volaille, les fruits frais, les betteraves sucrières, les oeufs, la viande ovine et caprine, etc...

**Tableau 4 : La production agricole finale et la spécialisation des États membres**

	Production agricole (millions d'Écus)	dont céréales (%)	dont viande bovine (%)	dont lait (%)
Allemagne (*)	27 300	9 %	15 %	25 %
Belgique+Lux	6 800	4 %	18 %	14 %
Danemark	6 700	11 %	8 %	24 %
Espagne	26 400	10 %	6 %	7 %
France	45 500	18 %	14 %	16 %
Grèce	9 300	9 %	3 %	9 %
Irlande	4 100	6 %	37 %	32 %
Italie	40 400	9 %	9 %	11 %
Pays-Bas	16 100	1 %	11 %	22 %
Portugal	3 900	5 %	10 %	14 %
Royaume-Uni	18 900	17 %	14 %	22 %
CEE (total)	205 500	11 %	12 %	17 %

Source Eurostat, 1992

(\*) non compris les nouveaux länder

En assurant le quart de la production agricole finale communautaire, la France est le premier pays producteur devant l'Italie, l'Allemagne (sans les nouveaux Länders) et l'Espagne. Ces quatre pays concentrent près de 70 % de la production agricole européenne.

La composition de la production agricole de chaque État membre, résultante des conditions naturelles, des avantages comparatifs en matière de coûts de production, de l'organisation économique des filières, de l'histoire récente du développement agricole, conduit à une sensibilité différente aux modifications apportées dans le cadre de la réforme de la PAC. Les céréales, qui représentent 11 % de la production agricole européenne, jouent un rôle particulièrement important en France (18 %) et au Royaume-Uni (17 %) alors qu'il est très limité aux Pays-Bas, en Belgique, au Portugal et en Irlande. Le secteur bovin assure 29 % de la production agricole finale communautaire dont 17 % proviennent de la production laitière et 12 % de la viande bovine. La spécialisation bovine est très forte en Irlande (70 % de la production agricole), mais faible en Espagne (13 %) et en Grèce (12 %). Cette spécialisation bovine est supérieure à la moyenne communautaire dans la plupart des pays du Nord de l'Europe où la production laitière est particulièrement développée. Celle-ci représente près du quart de la production agricole finale de l'Allemagne, du Danemark, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

La France, qui participe pour 23 % à la production agricole européenne, fournit 52 % du maïs, 49 % du vin, 47 % des semences, 38 % du blé, 37 % des graines oléagineuses, 30 % de la volaille et 27 % de la viande bovine. L'Allemagne (13 % de la production agricole européenne) fournit 74 % du houblon, 65% du seigle, 22 % de la betterave sucrière, 21 % de la viande de porc et 20 % du lait. Par ailleurs, si certains pays assurent une part très limitée de la production agricole finale communautaire, leur contribution à l'offre européenne de certains produits est en revanche déterminante. Ainsi, la Grèce (moins de 5 % de la production agricole communautaire) produit 77 % des fibres textiles, 46 % du tabac, 23 % de l'huile d'olive et 17 % de la viande ovine et caprine.

### **La balance commerciale des produits agricoles est variable selon les États**

La contribution de l'agriculture aux échanges globaux, favorisée par l'unicité des marchés et la préférence communautaire, est particulièrement élevée au Danemark (18 % des importations et 23 % des exportations correspondent à des produits agricoles et alimentaires), aux Pays-Bas, au Portugal et en Espagne. De façon générale, les échanges intra-communautaires sont très fortement dominants : 72% des exportations totales des pays de l'Union sont à destination d'un pays partenaire.

Le développement de la production au delà de l'autosuffisance a cependant conduit les pays membres de l'Union Européenne à jouer un rôle de plus en plus actif sur les marchés internationaux des produits agricoles. La Communauté est progressivement devenue le premier importateur de produits agricoles et alimentaires et le second exportateur, derrière les États-Unis, dans un contexte où le poids relatif des produits agricoles dans le commerce mondial est passé de 21 % en 1973 à seulement 12 % en 1991/92.

Au cours de la décennie quatre-vingts, l'Union Européenne est parvenue à conquérir des parts de marché au détriment des États-Unis, qui ont enregistré à cette époque une surévaluation du dollar. Entre 1984 et 1991, la croissance en valeur des exportations communautaires agricoles est nettement supérieure à celle que l'on peut observer au niveau mondial. En 1991, les exportations agricoles de la CEE représentent près de 14 % des exportations agricoles mondiales alors qu'en 1973, elles en constituaient moins de 10 %. La part relative des exportations agricoles dans le commerce extérieur communautaire reste remarquablement stable. Entre 1973 et 1992, elle fluctue autour de 9 %, et n'est donc pas modifiée par les élargissements successifs. Quant à la part des importations agricoles dans l'ensemble des importations communautaires, elle passe de 28 % en 1973 à 12 % en 1992, mettant en évidence la tendance à l'autosuffisance alimentaire de l'Union Européenne.

Ceci établi, les importations agricoles de la Communauté (70,5 milliards de dollars) demeurent supérieures à ses exportations (44,6 milliards de dollars). L'Allemagne, qui bénéficie du solde commercial global le plus élevé de la Communauté, arrive en dernière position en ce qui concerne celui des produits agro-alimentaires ( - 6,3 milliards d'Écus). L'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne ont également un solde agro-alimentaire déficitaire, contribuant fortement au déséquilibre commercial communautaire.

La France dispose d'un solde commercial sur pays tiers positif (1,1 milliard d'Écus en 1991) grâce essentiellement aux exportations de vins, de céréales et de produits laitiers. Il importe toutefois de souligner que cet excédent ne représente que 2,5 % de la valeur de la production agricole finale française. L'excédent sur pays tiers est nettement plus élevé au Danemark, qui exporte une partie importante de sa production porcine et en Irlande, où la production de viande bovine est dix fois supérieure à la consommation intérieure ; dans ces deux derniers pays, le solde agro-alimentaire représente une part très importante de la production agricole finale (respectivement : 16 et 18 % : cf. tableau 5).

**Tableau 5 : Les échanges de produits agricoles et alimentaires (PAA) et le solde du commerce extérieur en 1992**

	Importations agricoles et alimentaires en % des Importations totales	Exportations agricoles et alimentaires en % des Exportations totales	Répartition des importations agricoles totales de l'UE (en %)	Répartition des exportations agricoles totales de l'UE (en %)	Solde des échanges de PAA sur pays tiers	
					en milliards d'Écus	en % de la production agricole finale
Allemagne	9 %	4 %	23 %	17 %	- 6,4	- 23 %
Belgique/Lux	10 %	7 %	5 %	4 %	- 1,2	- 18 %
Danemark	18 %	23 %	4 %	9 %	1,0	16 %
Espagne	19 %	16 %	10 %	7 %	- 2,7	- 10 %
France	10 %	11 %	13 %	21 %	1,1	3 %
Grèce	11 %	32 %	1 %	2 %	0,1	1 %
Irlande	9 %	21 %	1 %	3 %	0,7	18 %
Italie	13 %	6 %	11 %	9 %	- 4,2	- 10 %
Pays-Bas	15 %	22 %	12 %	14 %	- 1,7	- 10 %
Portugal	24 %	12 %	3 %	1 %	- 1,1	- 28 %
Royaume-Uni	10 %	8 %	16 %	13 %	- 3,9	- 21 %
CEE	12 %	9 %	100 %	100 %	-18,1	- 9 %

(1) Source Eurostat 1993, Commission des CE, DG VI

Le solde commercial négatif de l'Union Européenne pour les produits agricoles et alimentaires masque en réalité des situations très contrastées selon les types de produits. Avec un excédent de 5,8 milliards d'Écus, les boissons et alcools arrivent très largement en tête et devancent les produits laitiers (2,8 milliards), les préparations alimentaires à base de céréales (1,4 milliard), les produits issus de la minoterie, les sucres et sucreries, les céréales, la floriculture et les viandes. En ce qui concerne les produits pour lesquels l'Union Européenne est déficitaire en 1991, il convient de souligner le poids très important des fruits (5,2 milliards d'Écus), des poissons et crustacés (4,9 milliards d'Écus), des oléagineux (3,2 milliards d'Écus), des produits nécessaires pour l'alimentation animale (3,2 milliards d'Écus), ainsi que des produits tropicaux (café, thé, épices) et du tabac.

## LA DIVERSITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EUROPÉENNES

Cinq pays (France, Italie, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni) occupent 84 % de la superficie agricole communautaire, réalisent 78 % de la production agricole finale et bénéficient de 71 % des dépenses du FEOGA. Ces indicateurs globaux, qui permettent de mieux appréhender le "poids" de ces Etats dans les négociations passées, et futures, demandent néanmoins à être détaillés pour rendre compte de la diversité qui subsiste au sein de chaque pays. Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), instauré en 1968 par un règlement communautaire, garantit la cohérence et l'homogénéité des données qui sont nécessaires à ce type d'approche (voir encadré).

### La coupure Nord/Sud

Les quatre pays d'Europe du Sud concentrent les deux tiers des exploitations agricoles professionnelles du RICA européen, mais seulement un cinquième des unités de grande dimension. Par opposition, les huit pays d'Europe du Nord rassemblent seulement un tiers des exploitations agricoles, mais 80 % des "grandes" unités.

Sur les quatre millions d'exploitations "professionnelles" que compte l'Union européenne, plus de la moitié peuvent être considérées comme de petite taille (moins de 16 UDE). Cette proportion est supérieure à 80 % au Portugal, en Grèce et en Espagne alors qu'elle est inférieure à 20 % aux Pays-Bas, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. L'Italie et l'Irlande occupent une position intermédiaire avec respectivement 73 % et 55 % des exploitations relevant de cette classe. Pour ce qui est des grandes unités (plus de 40 UDE : 13 % au niveau communautaire), les Pays-Bas et le Royaume-Uni se distinguent très nettement avec des proportions respectives de 72 % et 49 % [Tableau 6].

**Tableau 6 : La répartition des exploitations agricoles "professionnelles" de l'Union Européenne par classes de dimension économique (en %)**

	16 UDE<	16 - 40 UDE	> 40 UDE	Nombre total (en milliers)
Allemagne (*)	15 %	58 %	27 %	332
Belgique + Lux.	0 %	48 %	52 %	54
Danemark	25 %	37 %	38 %	77
Espagne	80 %	18 %	2 %	656
France	10 %	59 %	31 %	517
Grèce	84 %	16 %	0 %	561
Irlande	55 %	34 %	11 %	135
Italie	73 %	20 %	7 %	1200
Pays-Bas	0 %	28 %	72 %	92
Portugal	92 %	6 %	1 %	411
Royaume-Uni	12 %	39 %	49 %	136
CEE	59 %	28 %	13 %	4171

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

(\*) non compris les nouveaux länder

### Le RICA : un outil représentatif, harmonisé et actualisé

L'objectif principal du Réseau est de suivre l'évolution du revenu des exploitations agricoles en fonction de la politique agricole commune. Il est construit pour être représentatif de l'agriculture "professionnelle" de chaque pays. Comptant 16000 exploitations à sa création, il a bénéficié depuis de plusieurs restructurations importantes (harmonisation avec le nouveau plan comptable, modernisation des moyens de collecte et de diffusion des informations) et s'est progressivement élargi. L'échantillon du RICA européen compte actuellement 58 000 exploitations représentatives d'un "univers RICA" de 4,1 millions d'unités de production.

La sélection des exploitations de l'échantillon est effectuée par les Etats membres selon les normes communautaires. Le champ d'observation est stratifié selon la région, l'orientation technico-économique (OTEX) et la dimension économique (marge brute standard)<sup>2</sup>. Le plan de sélection vise à une représentation minimale (1 % de l'enquête Eurostat) de chaque case retenue pour la base de sélection. Le RICA couvre ainsi la majeure partie de la production communautaire.

Le RICA, grâce à sa technique de construction, son homogénéité dans les méthodes de collecte des données, la somme des informations qu'il regroupe et sa représentativité, est le seul outil disponible pour réaliser des comparaisons précises entre exploitations agricoles des douze pays de l'Union Européenne. Il comporte néanmoins certaines limites qui méritent d'être précisées.

La dimension économique minimale, utilisée pour sélectionner les exploitations agricoles "professionnelles", varie selon les pays. Elle correspond, dans chaque Etat, approximativement à des unités susceptibles de procurer du travail à un actif à temps complet. Elle est très faible pour les pays de l'Europe du Sud (1 UDE au Portugal, 2 UDE en Espagne, en Italie, en Grèce et en Irlande), faible au Danemark (4 UDE), moyenne en France, en Allemagne et au Royaume-Uni (8 UDE), élevée en Belgique (12 UDE) et très élevée aux Pays-Bas (16 UDE). Ces différences se retrouvent dans les résultats moyens observés par groupes d'exploitations. Dans cette étude, nous avons regroupé les exploitations en trois classes de dimension économique : les petites (moins de 16 UDE), les moyennes (16 à 40 UDE) et les grandes (plus de 40 UDE).

### Une typologie des exploitations agricoles

Pour chaque pays, les exploitations ont été réparties en fonction de cinq groupes d'orientations de production (OTEX). Ce choix répond au souci de mieux connaître les caractéristiques et les résultats économiques des exploitations qui sont les plus concernées par la réforme de la PAC. La réforme des organisations communes de marchés des céréales et de la viande bovine étant au coeur de la réforme de la PAC, il nous a semblé nécessaire de porter une attention particulière aux exploitations relevant de ces orientations.

Afin de limiter le nombre de groupes à étudier, les dix-sept orientations de "base" ont donc été regroupées en cinq grands pôles d'orientations : les producteurs spécialisés en céréales et grandes cultures (OTEX 11 et 12), en lait (OTEX 41 et 43), en viande bovine (OTEX 42), en polyculture-élevage (OTEX 44, 71, 72, 81 et 82), le cinquième groupe rassemblant les autres orientations, peu ou pas concernées par la réforme de la PAC.

Fondée sur des seuils de spécialisation, la classification des exploitations agricoles en cinq groupes, conduit inévitablement à l'introduction de biais d'agrégation. Ainsi, dans le groupe des producteurs spécialisés en "céréales et grandes cultures", à savoir celui regroupant des exploitations pour lesquelles la marge brute standard totale provient pour plus des deux tiers de la MBS dite "grandes cultures", nous retrouverons aussi bien des exploitations qui ne produisent que du blé, du colza et du maïs grain, que des exploitations qui ne commercialisent que des semences et plants ou encore des betteraves sucrières et des légumes secs. Cet exemple montre que l'hétérogénéité des structures de production dans chacun des cinq groupes peut être forte et que la sensibilité de tel ou tel type d'exploitation à une modification des mécanismes de fonctionnement d'une OCM est variable.

Les résultats présentés dans ce document portent exclusivement sur l'année 1991. Outre le fait que les données du RICA européen ne sont utilisables qu'avec au minimum trois ans de décalage, le choix de l'année 1991 comme base de référence a été motivé par le fait que ces données sont les dernières à traduire la situation des exploitations avant la réforme de la PAC.

<sup>2</sup> La Marge Brute Standard d'une exploitation correspond à une estimation de sa valeur ajoutée potentielle. Elle se mesure en Unité de Dimension Économique (une UDE est égale à 1200 Écus soit 1.5 hectares équivalent blé dans la région Centre) et est déterminée en appliquant des coefficients, variables selon les régions, aux unités physiques de production (superficie et cheptel). Cette MBS permet de réaliser des analyses comparatives entre exploitations ayant des productions différentes et appartenant à des régions distinctes.

Les exploitations spécialisées dans la production de céréales et de grandes cultures (voir encadré) représentent 22 % des exploitations agricoles de l'Union européenne, contre 16 % pour les exploitations laitières, 4 % pour celles de l'orientation "bovins, élevage et viande" et 18 % pour celles de polyculture-élevage. Le dernier groupe ("autres") rassemble près de 40 % des exploitations agricoles. Dans les quatre pays de l'Europe du Sud (Italie, Espagne, Grèce, Portugal), la part relative des exploitations appartenant à ce dernier groupe est supérieure à la moyenne européenne, mais il en va de même pour les exploitations spécialisées en céréales et en grandes cultures (exception faite du Portugal). La proportion d'exploitations spécialisées en production laitière et bovine y est donc moins forte, notamment en Grèce. Dans ce dernier pays, six exploitations sur dix appartiennent ainsi au groupe le moins touché par la réforme, alors que seulement une exploitation sur cent est spécialisée dans la production de lait ou de viande bovine [Tableau 7]. Au Portugal et en Italie, ce sont également plus de la moitié des agriculteurs qui apparaissent non directement concernés par la réforme.

**Tableau 7 : La répartition des exploitations agricoles "professionnelles" de l'Union Européenne par groupes d'orientations de production (en %)**

	Groupes d'OTEX					Ensemble
	Grandes cultures (11 + 12)	lait (41 + 43)	viande bovine (42)	Polyculture élevage (44+71+72+81+82)	Autres	
Allemagne (*)	15 %	45 %	1 %	26 %	13 %	100 %
Belgique + Lux.	9 %	39 %	8 %	22 %	22 %	100 %
Danemark	45 %	21 %	0 %	22 %	12 %	100 %
Espagne	25 %	15 %	4 %	15 %	41 %	100 %
France	23 %	26 %	9 %	20 %	22 %	100 %
Grèce	27 %	1 %	0 %	13 %	59 %	100 %
Irlande	4 %	33 %	37 %	26 %	0 %	100 %
Italie	27 %	7 %	1 %	11 %	54 %	100 %
Pays-Bas	14 %	43 %	2 %	9 %	32 %	100 %
Portugal	9 %	7 %	3 %	27 %	54 %	100 %
Royaume-Uni	23 %	27 %	10 %	33 %	7 %	100 %
CEE	22 %	16 %	4 %	18 %	40 %	100 %

(\*) non compris les nouveaux Länder - Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA -ESR-Nantes

La spécialisation des exploitations est différente dans les pays de l'Europe du Nord où les productions horticoles, maraîchères et fruitières sont proportionnellement moins présentes. L'Irlande est très certainement le pays qui s'oppose le plus à la Grèce en terme de spécialisation. Avec seulement 4 % d'exploitations céréalières et aucune relevant du dernier groupe d'orientations, ce pays est le plus orienté vers le secteur de l'élevage, bovin et ovin. Les exploitations spécialisées en production de viande bovine constituent 37 % de l'ensemble des exploitations agricoles, soit une proportion neuf fois plus élevée que la moyenne communautaire. Avec environ 45 % d'exploitations laitières et 15 % d'unités céréalières, les agricultures allemande et néerlandaise ont des caractéristiques communes, même si les activités porcines et maraîchères sont plus développées aux Pays-Bas..

Plus diversifiées, les agricultures française et britannique présentent des niveaux de spécialisation très proches. Dans les deux cas, les exploitations spécialisées en céréales et en grandes cultures représentent 23 % de l'ensemble des exploitations agricoles, contre environ 26 % pour celles produisant du lait et 10 % pour celles correspondant à l'orientation "bovins, élevage et viande". Les unités céréalières jouent un rôle déterminant dans la production agricole nationale (45 % de l'effectif total) au Danemark, alors qu'en Belgique, elles occupent une place marginale (9 % de l'effectif total), notamment au regard des producteurs de lait (39 % de l'effectif total).

### Les groupes d'orientation et leur contribution à l'activité agricole européenne

Dès lors que l'on s'intéresse à une production agricole particulière, il est assez courant de ne retenir que le groupe d'OTEX qui s'y réfère explicitement. Ce choix permet de concentrer les observations et l'analyse sur un groupe d'exploitations pour lesquelles le produit étudié joue un rôle déterminant. Néanmoins, il ne faut pas oublier que la production concernée ne relève pas uniquement de l'OTEX qui s'y rattache le plus visiblement. Par exemple, plus des deux tiers de la production européenne de viande bovine est issue du secteur laitier. Ainsi, toute analyse qui porterait sur la seule orientation dite "bovins, élevage et viande" ne concernerait qu'une part minoritaire de la production globale de viande bovine.

Afin de prendre en considération ces éléments, on a veillé à positionner - pour quelques indicateurs clefs - les groupes d'orientations vis à vis de l'ensemble des exploitations agricoles de l'univers RICA.

Il apparaît ainsi que les exploitations de "grandes cultures", qui représentent 22% de l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union Européenne disposent de 30 % de la superficie agricole utile, de 61 % de la superficie en céréales et en oléo-protéagineux et de seulement 7 % des superficies fourragères et 4 % des UGB herbivores. Les exploitations "laitières", tout en étant proportionnellement moins nombreuses (16 % de l'effectif communautaire) disposent d'une part relative de l'actif et de la MBS de la "ferme Europe" équivalente à celle des unités précédentes. Elles regroupent 80 % des vaches laitières, 48 % des UGB herbivores, 43 % de la superficie fourragère principale, 20 % de la superficie agricole utile et seulement 8 % des superficies en céréales et oléo-protéagineux [Tableau 8].

**Tableau 8 : La contribution des groupes d'orientations à l'agriculture européenne (%)**

	Grandes cultures	Lait	Viande	Polyculture élevage	Autres	Ensemble
Nombre d'exploitations	22 %	16 %	4 %	18 %	40 %	100 %
Marge brute standard (MBS)	23 %	23 %	3 %	18 %	33 %	100 %
Unité de travail agricole (UTA)	20 %	17 %	3 %	19 %	41 %	100 %
Superficie agricole utile (SAU)	30 %	20 %	6 %	29 %	15 %	100 %
Superficie fourragère principale (SFP)	7 %	43 %	13 %	33 %	4 %	100 %
Superficie en céréales et OP (SCOP)	61 %	8 %	1 %	21 %	9 %	100 %
UGB herbivores	4 %	48 %	11 %	34 %	3 %	100 %
Vaches laitières	1 %	80 %	0 %	17 %	2 %	100 %
Vaches allaitantes	7 %	10 %	42 %	36 %	5 %	100 %
Produit brut total (PB)	22 %	24 %	2 %	20 %	32 %	100 %
Excédent brut d'exploitation (EBE)	24 %	18 %	2 %	14 %	42 %	100 %
Actif total	24 %	23 %	4 %	19 %	30 %	100 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

En ne constituant que 4 % du total, les exploitations spécialisées en production bovine influent très peu sur la production céréalière (1 % de la SCOP) et sur les résultats économiques globaux. Par contre, elles regroupent 42 % des vaches allaitantes, 11 % des UGB herbivores et participent proportionnellement plus que les autres groupes à l'occupation du territoire (6 % de la SAU et 13 % de la SFP) et notamment à celle des zones dites "défavorisées". Les exploitations de polyculture-élevage (18 % de l'effectif communautaire) détiennent 36 % des vaches allaitantes, 34 % du cheptel herbivore, 33 % des superficies fourragères, 21 % de la SCOP et 17 % des vaches laitières. En ce qui concerne le dernier groupe (40 % de l'effectif communautaire), une localisation plus massive dans les pays de l'Europe du Sud explique une dimension économique relativement plus faible en terme de marge brute standard et de produit brut.

### Les caractéristiques et les résultats moyens des exploitations agricoles

Les pays de l'Europe du Sud se distinguent par une marge brute standard moyenne par exploitation faible (inférieure à 11 UDE en Italie, Espagne, Grèce et Portugal) comparativement aux pays du Nord (67 UDE aux Pays-Bas, 52 au Royaume-Uni, 33 en France et 28 en Allemagne).

La main d'oeuvre disponible, estimée en moyenne à 1,5 unités de travail agricole par exploitation<sup>(3)</sup>, varie du simple au double entre l'Espagne (1,2 UTA) et le Royaume-Uni (2,4 UTA). Les exploitations agricoles britanniques emploient 14 % des salariés agricoles de l'Union Européenne sur seulement 3 % de l'ensemble des exploitations agricoles. A l'opposé, l'Italie et la Grèce sont les deux pays pour lesquels l'emploi de salariés est le plus faible, proportionnellement à la main d'oeuvre totale disponible. Toutefois, ces comparaisons invitent à la prudence car l'estimation des UTA est délicate à réaliser en pratique et, d'autre part, les pays d'Europe du Sud ont très souvent recours à une main d'oeuvre non déclarée. En dépit de ces réserves, il apparaît que la productivité du travail est nettement plus élevée en Europe du Nord.

**Tableau 9 : Les caractéristiques moyennes des exploitations "professionnelles"**

	Unité Travail Agricole (UTA)	Marge Brute Standard (UDE)	Superficie Agricole Utile (ha)	Superficie Fourragère (ha)	Superficie en céréales et OP (ha)	UGB herbivores
Allemagne	1,6	28	31	15	14	27
Belgique + Lux.	1,7	42	27	17	6	40
Danemark	1,2	37	35	8	25	20
Espagne	1,2	8	20	3	9	6
France	1,7	33	48	22	21	29
Grèce	1,7	7	6	0,5	2	3
Irlande	1,3	16	39	27	3	43
Italie	1,4	11	10	3	3	5
Pays-Bas	2,2	67	22	14	2	38
Portugal	1,6	5	12	3	2	4
Royaume-Uni	2,4	52	125	47	34	91
CEE	1,5	17	23	9	9	14

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

<sup>3</sup>Une unité de travail agricole correspond à 2400 heures de travail par an.

La superficie agricole utile par exploitation, variable selon les types de production, le mode d'alimentation du cheptel et le niveau d'intensification des superficies fourragères, est en moyenne de 23 hectares. Si la marge brute standard moyenne des exploitations agricoles françaises est inférieure à celle de leurs homologues danoises ou néerlandaises, leur superficie agricole est par contre plus importante (48 hectares contre respectivement 35 et 22 hectares). Elle reste néanmoins deux fois plus faible que celle des exploitations britanniques (125 hectares) où l'élevage d'herbivores et notamment d'ovins est très développé (41 % des UGB ovins de l'Union Européenne). Dans les pays de l'Europe du Sud, où les productions légumières et fruitières sont bien représentées, la superficie agricole moyenne est plus limitée (20 hectares en Espagne, 12 au Portugal, 10 en Italie et seulement 6 en Grèce).

La répartition de la superficie agricole entre la sole fourragère et la sole céréalière est étroitement liée aux conditions pédo-climatiques et à la contribution de l'élevage herbivore à la production agricole finale. Avec les deux tiers des exploitations agricoles, les quatre pays de l'Europe du Sud regroupent 35 % de la superficie agricole utile, 36 % de la superficie en céréales et oléoprotéagineux et 21 % de la superficie fourragère. La France, le Royaume-Uni et l'Allemagne comptent, conjointement, 24 % des exploitations agricoles de l'Union Européenne, mais détiennent 52 % de la superficie agricole utile, 56% de la SCOP et 61% de la SFP. En Belgique, en Irlande et aux Pays-Bas, les superficies fourragères occupent une place déterminante dans l'assolement, alors qu'au Danemark celles-ci restent faibles au regard des superficies céréalières.

Le cheptel communautaire d'herbivores est concentré essentiellement en France (24 %), au Royaume-Uni (20 %) et en Allemagne (14 %). Ces trois pays regroupent 60 % des UGB bovines, 50 % des UGB ovines mais seulement 15 % des UGB caprines, qui sont localisées pour 63 % en Grèce et en Espagne.

**Tableau 10 : Les résultats moyens des exploitations agricoles professionnelles**

	Produit total (1 000 Écus)	Excédent brut d'exploitation (1 000 Écus)	EBE / produit total (%)	Résultat courant avant impôt (1 000 Écus)	Actif total (1 000 Écus)
Allemagne	83	19	23	2	286
Belgique + Lux.	106	41	38	26	235
Danemark	95	23	24	0	259
Espagne	20	7	35	4	124
France	84	30	36	15	198
Grèce	14	10	68	8	54
Irlande	33	12	36	7	207
Italie	27	12	44	9	139
Pays-Bas	182	67	37	28	531
Portugal	10	3	33	3	47
Royaume-Uni	139	38	27	6	566
CEE	42	16	38	9	163

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le produit total moyen par exploitation agricole s'élève à 42 000 Écus, et l'excédent brut d'exploitation à 16 000 Écus, ce qui correspond à une efficacité productive (EBE/produit) de 38 %.

Aux Pays-Bas et au Danemark, la valeur annuelle de la production agricole par exploitation est particulièrement forte du fait d'une proportion élevée de grandes structures économiques et d'ateliers de type hors-sol. Au Royaume-Uni, les charges importantes liées à la rémunération et aux cotisations sociales des salariés conduisent à ce que l'efficacité productive des exploitations agricoles soit faible (27%) au regard de celle de la plupart des autres pays. Le résultat courant avant impôt par exploitation est en moyenne élevé aux Pays-Bas, en Belgique et en France et inférieur à la moyenne communautaire dans tous les pays d'Europe du Sud. Le montant total de l'actif, qui s'élève en moyenne à 163 000 Écus par exploitation, est moins soumis aux variations inter-annuelles. Indicateur pertinent pour estimer les moyens de production disponibles et leur valeur comptable, il varie dans un rapport de un à onze entre les unités grecques ou portugaises (environ 50 000 Écus) et les unités néerlandaises ou britanniques (environ 550 000 Écus).

Des dotations en capital relativement proches peuvent cependant recouvrir des intensités capitalistiques très différentes. Ainsi en est-il du Royaume-Uni et des Pays-Bas : avec un actif total très comparable, les exploitations moyennes de ces deux pays s'opposent par des dotations foncières très différentes (125 ha au Royaume-Uni, 22 ha aux Pays-Bas) ; la forte intensité capitalistique des Pays-Bas se traduit par un produit brut par hectare cinq fois plus élevé qu'au Royaume-Uni, et dix fois plus élevé qu'au Portugal. La productivité du travail, relativement comparable au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, (respectivement, 83.000 et 58.000 écus par UTA) est sans commune mesure avec celle des exploitations du Portugal (6.000 Ecus), et entraîne de fortes différenciations dans les revenus (l'EBE par UTA atteint 30.000 Ecus aux Pays-Bas, 16.000 au Royaume-Uni, et 1.900 au Portugal).

Enfin, on notera qu'il est nécessaire d'investir, capital foncier compris, plus de 6 Ecus de capital pour obtenir 1 Ecu de produit en Espagne et en Irlande, contre seulement 2,2 en Belgique, 2,4 en France, 2,7 au Danemark, et 2,9 aux Pays-Bas.

## **LA PRODUCTION DE CÉRÉALES ET LES EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES**

L'organisation commune des marchés des céréales et des grandes cultures est entrée en vigueur en juillet 1967. Les mécanismes de protection aux frontières (prélèvements variables aux importations et restitutions aux exportations), mis en place à cette époque, se sont révélés efficaces au regard des objectifs fixés, puisque l'Union Européenne est passée d'une situation déficitaire en céréales au début des années soixante à une situation structurellement excédentaire deux décennies plus tard. Ces mécanismes ont également permis aux exploitations agricoles de l'Union Européenne d'évoluer dans un cadre relativement stabilisé et d'augmenter considérablement, avec notamment l'appui du progrès technique, la production communautaire de céréales.

## La production européenne de céréales

Les disponibilités en céréales <sup>(4)</sup>, qui s'élevaient à 168 millions de tonnes en 1992 [Tableau 11], excèdent largement les utilisations intérieures (135,5 millions de tonnes dont 58 % par l'alimentation animale, 27 % pour la consommation humaine, 9 % en usages industriels et 4 % en semences). Ainsi, exclusion faite des variations de stocks et des échanges entre les Etats membres, l'Union Européenne exporte l'excédent sur le marché mondial, soit environ 30 millions de tonnes de céréales. Ces exportations sont constituées pour 57 % de blé tendre et pour 24 % d'orge.

### *Un taux d'auto-provisionnement en céréales de 250 % en France et de 30 % aux Pays-Bas*

Globalement, l'Union Européenne affiche en 1992 un taux d'auto-provisionnement en céréales de 124 %. Ce ratio est de 137 % en blé tendre, 124 % en blé dur, 123 % en orge, 115 % en seigle, 109 % en maïs grain et 91 % en avoine. Si, en moyenne, l'Union Européenne est exportatrice nette, certains Etats, tels que les Pays-Bas (29 % de taux d'auto-provisionnement), le Portugal (34 %) et la Belgique (54 %) demeurent très largement déficitaires. D'autres, tels que l'Italie (92 %), l'Irlande (98 %) et l'Espagne (99 %) produisent presque autant de céréales qu'ils en consomment. La production intérieure dépasse, en revanche, largement la consommation au Danemark (113 %), en Allemagne (114 %), en Grèce (114 %), au Royaume-Uni (125 %) et surtout en France (249 %), où les céréales ont constitué pendant longtemps l'un des facteurs clés du solde commercial positif de l'agriculture.

**Tableau 11 : La production de céréales dans les pays de l'Union Européenne (en 1 000 T)**

	Blé tendre	Orge	Maïs	Blé dur	Avoine	Seigle et méteil	Céréales totales
Allemagne *	15 472	12 196	2 139	69	1 518	2 473	34 758
Belgique + Lux.	1 428	530	65	0	57	9	2 150
Danemark	3 583	2 974	0	0	89	308	6 954
Espagne	3 078	6 105	2 757	1 279	313	234	13 945
France	30 613	10 476	14 886	1 895	948	208	60 450
Grèce	899	436	2 048	1 445	73	42	4 946
Irlande	713	1 167	0	0	136	23	2 016
Italie	4 610	1 742	7 394	4 329	333	2	18 620
Pays-Bas	1 017	204	63	0	19	34	1 378
Portugal	240	54	600	30	45	80	1 091
Royaume-Uni	14 086	7 366	0	6	519	37	22 063
<b>CEE</b>	<b>75 739</b>	<b>43 250</b>	<b>29 951</b>	<b>9 053</b>	<b>4 050</b>	<b>3 451</b>	<b>168 372</b>

Sources : Commission de la Communauté Européenne - DG VI et Eurostat 1992-93

\* non compris les nouveaux länder

<sup>4</sup> La production de riz n'est pas intégrée dans ce calcul.

L'analyse de la répartition des superficies et de la production de céréales entre les différents États fait apparaître que la France concentre 9,3 millions d'hectares emblavés pour une production de 60 millions de tonnes (35 % du total communautaire), dont la moitié en blé tendre. L'Allemagne arrive en seconde position avec 34 millions de tonnes soit près de deux fois moins que la production française. Le Royaume-Uni, avec une superficie céréalière de 3,4 millions d'hectares, occupe le troisième rang européen (22 millions de tonnes). Il devance très légèrement l'Italie qui, avec 4 millions d'hectares, réalise une production de 18 millions de tonnes de céréales. L'Espagne se caractérise par de très faibles rendements moyens (19 quintaux par hectare contre 47 en moyenne communautaire). Cette faible productivité conduit à ce que ce pays soit positionné en seconde place pour la superficie (7,3 millions d'hectares) et en cinquième pour la production (14 millions de tonnes). Les cinq pays précités disposent de 87 % des superficies et produisent 89 % des céréales communautaires.

### *Le blé tendre représente 45 % de la production européenne de céréales*

En 1992, les surfaces ensemencées en blé tendre couvrent 13,5 millions d'hectares et produisent 76 millions de tonnes de grains, destinés à la consommation humaine (36 %), à l'alimentation animale (30 %) et aux marchés d'exportation (26 %). Avec 40 % de la production européenne, la France est de très loin le premier pays producteur devant l'Allemagne (20 %), le Royaume-Uni (19 %) et l'Italie (6%). Les huit pays restants ne produisent que 11 millions de tonnes de blé tendre soit près de trois fois moins que la seule production française.

La production européenne d'orge est absorbée à 61 % par le secteur de l'alimentation animale et à 19 % par l'exportation. Avec une superficie de 11,5 millions d'hectares, cette production atteint seulement 43 millions de tonnes, conséquence de rendements beaucoup plus faibles (37 quintaux par hectare) que ceux obtenus par le blé tendre (56 quintaux). Cette moindre productivité est à mettre en relation avec une localisation plus fréquente dans les régions à potentiel agronomique limité comme en Espagne (35 % des superficies en orge de l'Union Européenne). Dans ce pays, la production d'orge représente, en effet, le double de la production de blé tendre, alors qu'en France, elle n'en atteint pas le tiers. Si les superficies développées en Allemagne (2,4 millions d'hectares) sont inférieures à celles de l'Espagne (4 millions d'hectares), le volume global de production est, compte tenu des rendements réalisés, le plus élevé d'Europe. Avec 28 % de la production, l'Allemagne devance la France (24 %), le Royaume-Uni (17 %) et l'Espagne (14 %).

Le maïs grain arrive en troisième position avec une production de 30 millions de tonnes pour une superficie de 3,8 millions d'hectares. Le secteur de l'alimentation animale valorise 71 % de cette production. En assurant la moitié de la production de maïs grain de l'Union Européenne, la France est de très loin le premier pays producteur devant l'Italie.

La culture du blé dur, qui bénéficie d'aides spécifiques dans le cadre de la réforme de la PAC, couvre 3,2 millions d'hectares. Avec un rendement moyen de 28 quintaux, ces superficies permettent d'obtenir une récolte de 9,3 millions de tonnes, soit un vingtième de la production céréalière totale. L'utilisation qui est faite de cette production diffère radicalement des autres cultures céréalières. La consommation humaine (12 Kg par habitant et par an) permet, en effet, de valoriser 62 % de la récolte, les quantités restantes étant destinées principalement à l'exportation. Cette culture est très concentrée dans les pays du Sud de l'Europe. L'Italie est de loin le premier pays producteur (48 % du total), devant la France (21 %), la Grèce (16 %) et l'Espagne (14 %).

La culture d'avoine concerne 1,4 million d'hectares et sa production avoisine les 4 millions de tonnes. Contrairement aux autres céréales, les importations (environ 10 % de la production) sont supérieures aux exportations. La production intérieure est orientée pour 92 % vers le secteur de l'alimentation animale, et est essentiellement assurée par trois pays : l'Allemagne (37 %), la France (23 %) et le Royaume-Uni (13 %).

Avec 1,1 million d'hectares et une production de 3,4 millions de tonnes, le seigle est la sixième culture céréalière de l'Union Européenne. Plus de la moitié de la production est exportée, le reste des utilisations se partageant entre le secteur de l'alimentation animale et celui de la consommation humaine. La production est concentrée en Allemagne (71 %), pays où cette culture ne représente toutefois que 7 % de la production céréalière totale.

### *Les oléagineux : des importations massives de tourteaux*

En liaison avec la progression de la consommation de viande et le développement des élevages industriels, le marché mondial des graines et des tourteaux de soja a connu une expansion considérable au cours des années soixante-dix.

Les Etats-Unis détiennent actuellement les deux tiers du marché mondial des graines de soja, mais réalisent seulement 22 % des exportations d'huile de soja et moins de 20 % de celles de tourteaux de soja. La France est le premier pays importateur de tourteaux de soja (13 % des échanges mondiaux), devant la CEI, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

La production européenne d'oléagineux regroupe les graines de colza et de navette (6,2 millions de tonnes avec un taux d'auto-provisionnement de 103 %), de tournesol (4,1 millions de tonnes avec un taux d'auto-provisionnement de 87 %) et de soja (1,2 million de tonnes, soit 8 % des besoins).

La superficie totale de colza au sein de l'Union Européenne s'élève à 2,4 millions d'hectares soit un peu moins que celle de tournesol (2,7 millions d'hectares) et six fois plus que celle de soja (0,4 millions d'hectares). La production de graines de colza est fortement concentrée dans trois pays, l'Allemagne (43 %), la France (29 %) et le Royaume-Uni (18 %). Deux pays assurent la majeure partie de la production européenne de tournesol, à savoir la France avec 54 % du volume global et l'Espagne avec 34 %. La production de soja qui nécessite des conditions climatiques particulières se trouve essentiellement en Italie (89 %).

### **La répartition des superficies de base entre États membres**

La surface de base totale de l'Europe des douze est fixée à 48,8 millions d'hectares [Tableau 12]. En 1993, elle est composée de : 31,7 millions d'hectares de céréales, 5,5 millions d'hectares d'oléagineux, 1,2 million d'hectares de protéagineux et 6,2 millions d'hectares de jachère.

Tableau 12 : Les superficies de base en 1993 (en milliers d'hectares)

	Surface de base totale	dont céréales	dont oléagineux	dont protéagineux	dont jachère et gel quinquennal
Allemagne	10 002	7 085	1 090	90	1 478
Belgique+Lux	523	411	5	8	22
Danemark	2 017	1 339	143	117	212
Espagne	9 229	5 368	2 128	31	1 003
France	13 522	9 184	1 394	753	1 803
Grèce	1 902	1 232	17	1	17
Irlande	345	238	2	5	26
Italie	5 800	3 207	252	36	845
Pays-Bas	436	321	2	3	23
Portugal	1 054	500	103	3	78
Royaume-Uni	4 407	2 821	372	229	688
CEE	48 825	31 707	5 509	1 276	6 196

Sources : Commission des CE, DG VI / Agra-Europe-1994

Avec 28 % de la surface de base communautaire, la France occupe la première place devant l'Allemagne (20 %), l'Espagne (19 %), l'Italie (12 %), le Royaume-Uni (9 %), le Danemark (4 %), la Grèce (4 %), le Portugal (2 %), la Belgique (1 %), les Pays-Bas (1 %) et l'Irlande (0,7 %). Compte tenu des écarts de rendements entre pays, cette hiérarchie est différente dès lors que l'analyse porte sur la production de céréales ou sur la répartition des paiements compensatoires.

On estime à 4,2 millions, le nombre d'agriculteurs ayant déclaré, en 1994, des superficies en COP (ceci concernant les exploitations professionnelles et non professionnelles). Ces exploitants, qui relèvent de nombreuses orientations de production, se retrouvent pour 30 % en Italie, 18 % en Espagne, 14 % en France, 12 % en Allemagne, 10 % au Portugal, 2 % au Royaume-Uni et au Danemark et pour moins de 1 % en Belgique, en Irlande et aux Pays-Bas.

Compte-tenu de ces éléments, il n'est pas surprenant de constater que la France bénéficie à l'heure actuelle de 32 % des versements communautaires en faveur des "cultures arables". Ces dépenses représentant, en 1996, 42% du total des crédits alloués par le FEOGA-Garantie, les producteurs français de grandes cultures apparaissent donc particulièrement sensibles à toute modification du système actuellement en vigueur.

**Tableau 13 : Les déclarations de SCOP dans l'Union Européenne en 1994**

	Nombre de producteurs			Par de la SCOP en régime professionnel	Taux de jachère à 15 % prévu par pays
	total (1)	% en régime simplifié	% en régime professionnel		
Allemagne	512 435	79,4 %	20,6 %	74,2 %	11,1 %
Belgique+Lux	49 940	84,2 %	15,8 %	52,1 %	8,3 %
Danemark	81 620	53,7 %	46,3 %	78,9 %	11,8 %
Espagne	762 718	92,4 %	7,6 %	56,8 %	8,5 %
France	594 005	65,9 %	34,1 %	82,3 %	12,3 %
Grèce	456 461	99,1 %	0,9 %	11,2 %	1,8 %
Irlande	41 040	84,7 %	15,3 %	62,4 %	9,1 %
Italie	1 273 319	97,3 %	2,7 %	29,0 %	4,3 %
Pays-Bas	23 755	74,5 %	25,5 %	64,0 %	9,3 %
Portugal	417 767	99,5 %	0,5 %	27,4 %	4,0 %
Royaume-Uni	80 258	37,2 %	62,8 %	96,1 %	14,4 %
CEE	4 293 318	88,0 %	12,0 %	66,3 %	9,9 %

(1) Producteurs de plus de 1 ha de SCOP, maïs ensilage SFP non compris

Sources : Commission des CE, DG VI / AGPB-1994

Au niveau communautaire, 88 % des agriculteurs ayant déclaré des superficies en COP relèvent du régime simplifié, c'est à dire qu'ils ne sont pas soumis à l'obligation de jachère [Tableau 13]. Cette part, qui est supérieure à 92 % dans les quatre pays du Sud de l'Europe, s'élève à 79 % en Allemagne, 65 % en France et 37 % au Royaume-Uni. Le régime professionnel concerne 12 % des producteurs, mais 66 % des superficies en COP. Le poids relatif des producteurs dits "professionnels" influe directement sur le taux théorique de jachère de chaque État membre. D'une moyenne communautaire de 9,9 % - avec un taux de jachère de 15 % pour le régime professionnel, ce pourcentage passe de 2 % en Grèce, à 4 % en Italie, 8,5 % en Espagne, 12,3 % en France et 14,4 % au Royaume-Uni.

### Les exploitations spécialisées en "grandes cultures"

En nous appuyant sur les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), nous proposons d'étudier, tout d'abord, le rôle joué par les exploitations spécialisées en production de céréales et de grandes cultures dans l'agriculture de chaque pays. Ensuite, nous analysons les caractéristiques structurelles et économiques moyennes de ces exploitations spécialisées, en insistant sur les différences observées entre les États membres. Enfin, pour tenir compte des effets liés aux écarts de dimension économique, ces exploitations sont réparties en trois classes de marge brute standard.

*Le poids des exploitations de grandes cultures*

Par exploitations de "grandes cultures", nous entendons toutes celles qui relèvent des orientations technico-économiques "céréales" (OTEX 11) et "céréales et grandes cultures" (OTEX 12). Au niveau européen, 924 000 exploitations appartiennent à ces deux catégories, soit 22 % de l'ensemble des agriculteurs. Leur poids relatif est élevé au Danemark (45 %), en Italie (27 %) et en Grèce (27 %), mais particulièrement faible en Irlande (4 %), au Portugal (9 %) et en Belgique (9 %). Ces exploitations regroupent un actif agricole européen sur cinq, l'emploi salarié étant surtout concentré dans les unités ayant des cultures spéciales. Au Danemark, les exploitations de grandes cultures qui représentent 45 % de l'ensemble des exploitations agricoles ne regroupent que 26 % des actifs [Tableau 14].

**Tableau 14 : Le poids des exploitations de grandes cultures (OTEX 11 et 12) dans l'activité agricole de chaque pays (%)**

	Part des exploitations agricoles	Part des UTA	Part de la superficie agricole utile	Part de la SCOP	Part de la production de blé tendre	Part de l'EBE
Allemagne	15 %	13 %	20 %	33 %	44 %	18 %
Belgique+Lux	9 %	7 %	14 %	30 %	33 %	9 %
Danemark	45 %	26 %	43 %	51 %	59 %	23 %
Espagne	25 %	22 %	50 %	78 %	87 %	36 %
France	23 %	20 %	33 %	62 %	62 %	29 %
Grèce	27 %	28 %	39 %	60 %	61 %	19 %
Irlande	4 %	4 %	5 %	41 %	57 %	7 %
Italie	27 %	25 %	30 %	58 %	55 %	28 %
Pays Bas	14 %	10 %	28 %	89 %	90 %	9 %
Portugal	9 %	8 %	18 %	38 %	50 %	15 %
Royaume Uni	23 %	25 %	27 %	73 %	78 %	33 %
CEE	22 %	20 %	30 %	61 %	64 %	24 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les exploitations de grandes cultures occupent 30 millions d'hectares, soit 30 % de la superficie agricole utile de l'Union Européenne. En Espagne, elles représentent un quart des exploitations agricoles, mais utilisent la moitié de la superficie agricole utile du pays. Au Danemark, 43 % de la superficie agricole est détenue par les exploitations de grandes cultures, contre 33 % en France, 30 % en Italie, 27 % au Royaume-Uni, 20 % en Allemagne et seulement 5 % en Irlande.

Les exploitations étudiées détiennent 61 % de la superficie européenne de céréales et d'oléo-protéagineux (SCOP) <sup>(5)</sup>. Cette proportion s'élève 75 % pour la betterave sucrière, 72 % pour les protéagineux, 71 % pour les oléagineux, 69 % pour le blé dur, 64 % pour le blé tendre, 57 % pour le maïs grain, 56 % pour l'orge et 33 % pour le seigle et l'avoine. En Allemagne et en Belgique, le poids des exploitations de grandes cultures est faible puisqu'elles détiennent moins du tiers des superficies nationales en céréales et en oléo-protéagineux. En France, en Italie et en Grèce, ces exploitations jouent, en revanche, un rôle plus important puisqu'elles concentrent environ 60 % de la SCOP. Ce rôle est encore accentué au Royaume-Uni (73 %), en Espagne (78 %) et aux Pays-Bas (89 %).

Avec 22 % de l'ensemble des exploitations agricoles européennes, les unités de grandes cultures assurent 24 % de l'excédent brut d'exploitation total. Au Benelux, aux Pays-Bas et en Irlande, la contribution de ces exploitations à l'EBE est faible. Dans tous les autres pays, et notamment en Espagne et au Royaume-Uni, les exploitations de grandes cultures dégagent un EBE supérieur à la moyenne.

#### *Des écarts importants de dimension économique et de productivité du travail*

Les exploitations de grandes cultures regroupent 1,3 millions d'actifs agricoles (dont 417 000 sont localisés en Italie) ce qui correspond à une moyenne communautaire de 1,4 UTA par exploitation [Tableau 15]. Ce niveau d'emploi se retrouve dans la plupart des pays, avec cependant quelques disparités. Les exploitations danoises et espagnoles mobilisent peu de main d'oeuvre (respectivement 0,7 et 1 UTA par exploitation), contrairement aux unités britanniques (2,5 UTA). Ces dernières conservent, malgré tout, une superficie agricole utile par actif supérieure à celle de tous les autres pays (58 hectares contre 23 hectares en moyenne communautaire).

---

<sup>5</sup> Les exploitations des orientations technico-économiques bovins lait (OTEX 41) et bovins, lait, élevage et viande (OTEX 43) détiennent, au niveau européen, 8 % de la SCOP (24 % en Belgique, 22 % en Allemagne, 16 % en Irlande, 13 % au Danemark, 8 % en France, 6 % au Royaume-Uni et moins de 4 % dans tous les autres pays) ; celles de l'OTEX bovins, élevage et viande (OTEX 42) en regroupent 1 % (avec un maximum de 4 % en Irlande) ; celles de polyculture-élevage (OTEX 71+72+81+82+44) en détiennent 20 %. En Allemagne, en Belgique et en Irlande, ces dernières orientations recouvrent plus du tiers de la SCOP nationale.

Tableau 15 : Caractéristiques moyennes des exploitations de grandes cultures

(par exploitation)	Nombre d'exploitations (1000)	UTA	MBS (en 1000 UCE)	SAU (en hectares)	MBS / SAU (UCE /ha)	SAU / UTA (en hectares)
Allemagne	47,5	1,4	34	45	750	32
Belgique+Lux	4,8	1,3	48	42	1 140	32
Danemark	34,3	0,7	25	34	730	48
Espagne	160,9	1,0	12	40	300	40
France	117,6	1,5	49	70	700	47
Grèce	149,6	1,8	8	9	890	5
Irlande	4,1	1,5	38	59	640	39
Italie	325,5	1,3	12	12	1 000	9
Pays-Bas	12,7	1,6	75	45	1 600	28
Portugal	36,2	1,4	7	25	280	18
Royaume-Uni	31,2	2,5	94	145	650	58
CEE	924,2	1,4	22	32	690	23

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

En moyenne, la marge brute standard (MBS) des exploitations de cette orientation est de 22 000 Écus et leur superficie agricole utile recouvre 32 hectares (soit 23 hectares par actif agricole). Avec une MBS de 94 000 Écus et une superficie de 145 hectares, les exploitations britanniques sont les plus grandes de l'Union Européenne. Les exploitations françaises se situent en seconde position (49 000 Écus de MBS et 70 hectares), largement devant l'Allemagne (34 000 Écus et 45 hectares), le Danemark (25 000 Écus et 34 hectares), l'Espagne (12 000 Écus et 40 hectares) et l'Italie (12 000 Écus et 12 hectares).

#### *Des potentiels agronomiques plus faibles dans les pays du Sud*

La marge brute standard par hectare de SAU, qui donne une indication de la valeur ajoutée potentielle dégagée par unité de surface, est de 680 Écus en moyenne. C'est aux Pays-Bas qu'elle est la plus forte (1 600 Écus par hectare de SAU). Cela s'explique essentiellement par le fait que les assolements comportent une part importante de cultures de pommes de terre et de betteraves sucrières. En France, en Allemagne et au Royaume-Uni, elle oscille entre 650 et 750 Écus par hectare, soit plus du double de celle des unités espagnoles et portugaises. Ainsi, à dimension économique équivalente, la SAU varie dans un rapport de 1 à 5 entre une exploitation agricole néerlandaise et son homologue portugaise.

Les statistiques de la Commission des Communautés Européennes sur les rendements des cultures céréalières permettent d'illustrer l'importance des différences de potentiels agronomiques et de modes de production entre les États membres [Tableau 16]. Ainsi, on constate que le rendement du blé tendre (56 quintaux en moyenne) varie de 60 à 80 quintaux dans la plupart des pays de l'Europe du Nord à 10 quintaux seulement au Portugal. Les mêmes écarts sont observables sur l'orge.

Tableau 16 : Le rendement moyen en céréales et oléagineux (qx / ha)

	Blé tendre	Orge	Maïs	Colza	Tournesol
Allemagne	60	51	72	26	25
Belgique+Lux	65	63	64	30	---
Danemark	61	33	---	24	---
Espagne	19	15	70	15	9
France	66	58	77	27	22
Grèce	27	25	97	---	16
Irlande	78	63	---	33	---
Italie	46	39	87	25	20
Pays Bas	80	60	82	30	---
Portugal	10	8	32	---	8
Royaume Uni	68	57	---	28	---
CEE	56	37	78	26	15

Sources : Commission CE - DG VI et Eurostat 1992-93

Le maïs grain, dont le rendement moyen atteint 78 quintaux par hectare, est la culture céréalière bénéficiant de la plus haute productivité. Les écarts de rendements entre pays sont atténués par le fait que ces superficies sont très souvent localisées dans les régions les plus propices (contrairement à la culture de blé qui est pratiquée sur l'ensemble du territoire) et sont assez fréquemment irriguées. Les rendements en colza et tournesol sont nettement plus faibles et les écarts entre pays moins marqués..

*L'assolement moyen des exploitations de grandes cultures : 72 % de SCOP dans la SAU*

Au delà des écarts de potentiels agronomiques, les écarts de marge brute standard par hectare de SAU sont à mettre en relation avec le poids relatif des différentes cultures dans l'assolement. En moyenne communautaire, l'assolement des exploitations de grandes cultures comprend 72 % de céréales et d'oléo-protéagineux [Tableau 17], 9 % de superficies fourragères, 4 % de betteraves sucrières, 2 % de pommes de terre et 12 % de superficies diverses (arboriculture, viticulture, maraîchage, horticulture, etc...).

Tableau 17 : L'assolement moyen des exploitations de grandes cultures

	SCOP	SFP	Betteraves sucrières	Pommes de terre	Autres superficies	Ensemble SAU
Allemagne	71 %	6 %	12 %	4 %	6 %	100 %
Belgique+Lux	50 %	9 %	22 %	8 %	11 %	100 %
Danemark	85 %	6 %	4 %	2 %	4 %	100 %
Espagne	77 %	3 %	2 %	1 %	19 %	100 %
France	81 %	9 %	4 %	1 %	5 %	100 %
Grèce	67 %	4 %	3 %	1 %	25 %	100 %
Irlande	61 %	19 %	9 %	4 %	6 %	100 %
Italie	58 %	17 %	5 %	1 %	15 %	100 %
Pays-Bas	29 %	4 %	19 %	29 %	19 %	100 %
Portugal	40 %	10 %	0 %	1 %	50 %	100 %
Royaume -Uni	75 %	14 %	4 %	2 %	5 %	100 %
CEE	72 %	9 %	4 %	2 %	12 %	100 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les exploitations françaises et danoises présentent un assolement proche de la moyenne communautaire, avec cependant une part plus importante de SCOP dans la superficie agricole utile (respectivement 81 % et 85 %). Il n'en va pas de même aux Pays-Bas où celle-ci est peu importante (29 %). Les exploitations néerlandaises, qui relèvent toutes de l'orientation "céréales et grandes cultures", consacrent, en effet, une part déterminante de leur superficie aux cultures de pommes de terre (29 %) et de betteraves sucrières (19%). La situation est également atypique au Portugal où le poids des superficies diverses (50 %) est plus important que celui de la SCOP (40 %). Pour ces deux pays, cette faible contribution des cultures céréalières à l'assolement des exploitations laisse supposer une moindre sensibilité à la réforme de l'OCM céréales et grandes cultures.

Les exploitations de grandes cultures disposent, en moyenne, de 23 hectares de SCOP. Ces superficies se répartissent pour 81 % en céréales, pour 15 % en oléagineux et 4 % en protéagineux. Les exploitations de grandes cultures britanniques se distinguent par une SCOP de 109 hectares, contre 57 en France, 32 en Allemagne, 31 en Espagne et seulement 7 en Italie. La SCOP des exploitations françaises est la plus diversifiée dans le sens où elle regroupe la plus forte proportion d'oléagineux (20 %) et de protéagineux (7 %). Les oléagineux occupent une place également significative en Allemagne (17 %), au Danemark (16 %) et au Royaume-Uni (14 %). Pour ces deux derniers pays, ainsi qu'aux Pays-Bas, les protéagineux représentent plus de 6 % de la SCOP, ce type de culture restant marginal dans la plupart des exploitations de grandes cultures des autres pays.

En occupant près du tiers de la SCOP communautaire, le blé tendre est la principale culture céréalière. Elle contribue fortement à la SCOP des exploitations belges (69 %), néerlandaises (64 %) et britanniques (51 %), mais peu à celle des exploitations italiennes (13 %), espagnoles (17 %) et grecques (21 %). Pour ces trois pays méditerranéens, les autres céréales sont particulièrement bien développées, notamment le maïs grain et le blé dur en Italie et l'orge en Espagne.

#### *Une efficacité productive et des résultats économiques hétérogènes*

Les écarts de superficies et d'assolements entre exploitations expliquent, en partie, l'hétérogénéité des résultats économiques. Les exploitations qui disposent des produits nets les plus faibles sont celles du Portugal (13 300 Écus), de la Grèce (16 600 Écus), de l'Italie (22 600 Écus) et de l'Espagne (22 700 Écus). Dans les pays du Nord, le produit par exploitation est en moyenne nettement plus élevé. Il est de 190 000 Écus au Royaume-Uni (soit près de cinq fois plus que la moyenne européenne), 128 000 Écus aux Pays-Bas, 96 000 Écus en France, 93 000 Écus en Belgique, 86 000 Écus en Allemagne, 79 000 Écus en Irlande et 45 000 Écus au Danemark.

Tableau 18 : Résultats économiques moyens des exploitations de grandes cultures

	Produit net total (1000 Écus)	dont Produit végétal (en %)	EBE (1000 Écus)	EBE / Produit net ( en %)
Allemagne	86	68 %	23	27 %
Belgique+Lux	93	76 %	37	39 %
Danemark	45	75 %	12	27 %
Espagne	23	96 %	8	35 %
France	96	87 %	36	37 %
Grèce	17	96 %	10	59 %
Irlande	79	87 %	29	37 %
Italie	22	93 %	12	54 %
Pays-Bas	128	90 %	39	30 %
Portugal	13	83 %	5	38 %
Royaume-Uni	190	82 %	59	31 %
CEE	42	86 %	17	40 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

L'EBE moyen des exploitations de grandes cultures est de 17 000 Écus, ce qui correspond à une efficacité productive (ratio EBE / produit net total) de 40 %. Ce ratio étant plus élevé dans les pays de l'Europe du Sud (60 % en Grèce et 54 % en Italie), les écarts de revenu entre États membres sont moins forts que ceux observés sur les produits nets. Les exploitations britanniques et néerlandaises, qui ont en moyenne de fortes capacités de production, sont pénalisées par une faible efficacité productive. En effet, dans de nombreux cas, l'efficacité productive diminue avec la taille des outils de production car les charges salariales, qui sont intégrées dans la détermination de l'EBE, croissent rapidement. L'EBE moyen par exploitation est de 59 000 Écus au Royaume-Uni et proche de 45 000 Écus en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Il est de 23 000 Écus en Allemagne, mais inférieur à 15 000 Écus dans les quatre pays méditerranéens.

## LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE ET LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES

D'une situation déficitaire en viande bovine au début des années soixante, l'Union Européenne est passée dès la seconde moitié des années soixante-dix à une situation excédentaire. Les modifications successives de l'organisation commune de marchés (révision du régime de l'intervention, baisse des prix garantis, etc...) au cours des années quatre-vingts se sont révélées insuffisantes pour enrayer la croissance des stocks communautaires, qui représentaient près d'un million de tonnes à la veille de la mise en place de la réforme de la PAC. Ce déséquilibre croissant entre l'offre et la demande a d'abord eu pour origine la décapitalisation importante du cheptel laitier suite à l'instauration des quotas en 1984, puis la stabilisation de la consommation de viande bovine par habitant, sous l'effet notamment de la concurrence accrue des viandes blanches.

### Une activité concentrée dans quelques pays

Les modes de production, les niveaux d'intensification des superficies fourragères, l'importance relative du cheptel allaitant par rapport au cheptel laitier, le degré d'auto-provisionnement en viande bovine sont autant d'éléments qui concourent à une forte hétérogénéité du secteur bovin au sein de l'Union Européenne. La production et la consommation sont, en volume, concentrées pour plus de 70 % dans seulement quatre pays, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni. Si la France importe peu de viande bovine, les trois autres États membres réalisent ensemble plus de 80 % des importations européennes [Tableau 19].

**Tableau 19 : Production, consommation et échanges de viande bovine en 1992**

	Production	Consommation	Exportations (hors CEE)	Importations (hors CEE)	Taux d'auto-approvisionnement par pays
Allemagne	22 %	21 %	30 %	31 %	120 %
Belgique/Lux.	4 %	3 %	2 %	1 %	179 %
Danemark	3 %	2 %	4 %	0 %	204 %
Espagne	6 %	7 %	3 %	1 %	100 %
France	22 %	22 %	21 %	3 %	122 %
Grèce	1 %	3 %	0 %	3 %	28 %
Irlande	7 %	1 %	16 %	0 %	977 %
Italie	15 %	20 %	13 %	25 %	69 %
Pays-Bas	8 %	4 %	9 %	8 %	179 %
Portugal	2 %	2 %	0 %	2 %	70 %
Royaume-Uni	11 %	15 %	2 %	28 %	85 %
CEE (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	108 %
CEE (1000 TEC)	8 400	7 500	1 320	570	

Sources : Commission Européenne, 1993

Le taux d'auto-provisionnement qui est en moyenne communautaire de 108 % en 1992 varie de façon considérable selon les pays. L'Irlande se distingue par une production représentant dix fois sa consommation intérieure. La France et l'Allemagne s'approchent de la moyenne communautaire alors que le Royaume-Uni (85 %), l'Italie (69 %) et les autres pays du Sud (Espagne, Portugal, Grèce) sont déficitaires.

L'application des quotas laitiers en 1984 a eu des conséquences importantes sur la filière viande bovine. Le cheptel communautaire de vaches laitières est, en effet, passé de 30,1 millions de têtes en 1984 à 21,2 millions en 1994 (soit - 30 % en dix ans). L'élévation régulière du rendement laitier par vache, accélérée par les programmes d'encouragement à la cessation de l'activité laitière des agriculteurs les plus âgés, a été à l'origine de ce fort mouvement de décapitalisation. La production européenne de viande bovine (8,4 millions de TEC) provient encore pour 70 % du troupeau laitier. La forte progression du cheptel allaitant et le recul du cheptel laitier depuis une dizaine d'années conduisent, cependant, à un abaissement de la part de viande bovine issue des troupeaux laitiers. Les experts de la Commission estiment que celle-ci devrait se stabiliser autour de 60 % dans l'Union Européenne à horizon 2000 (contre 40 % en France).

La production européenne de gros bovins (hors veaux) provient de quatre types d'animaux, les jeunes bovins (40 %), les vaches (29 %), les génisses (18 %) et les boeufs (13 %). Ces parts relatives fluctuent selon le degré de spécialisation des élevages de chaque pays [Tableau 20]. En France, par exemple, les vaches entrent pour 42 % dans la production de viande bovine alors que les jeunes bovins en représentent seulement 32 % [Guesdon, Chotteau, Kempf, 1994].

**Tableau 20 : La production de viande bovine par catégories d'animaux (%)**

	Vaches	Génisses	Boeufs	Jeunes Bovins
Allemagne	30	13	1	55
Belgique + Lux.	44	13	6	36
Danemark	43	8	---	49
Espagne	18	26	---	56
France	42	15	11	32
Grèce	16	20	--	73
Irlande	14	24	62	---
Italie	21	13	---	66
Pays-Bas	57	9	---	34
Portugal	21	18	---	59
Royaume-Uni	18	28	43	11
CEE	29	18	13	40

Sources : GEB Filières d'après EUROSTAT et ZMP, 1993

La viande bovine d'Irlande et du Royaume-Uni est constituée par une part importante de viande de boeufs ; celle d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne comporte beaucoup de jeunes bovins ; celle des Pays-Bas et du Danemark laisse une place principale à la viande issue du troupeau de vaches.

#### *Quatre vaches allaitantes sur dix sont situées en France*

Au cours des dix dernières années, le cheptel communautaire de vaches allaitantes a fortement progressé, passant de 7,1 millions de têtes en 1983 à 10,3 millions en 1993. Cette progression de 45 % du cheptel allaitant n'a cependant permis de compenser qu'à hauteur de 40 % la diminution du cheptel laitier, d'où une perte de potentiel de production de veaux. Ce développement s'explique par l'agrandissement de la taille moyenne des troupeaux, la diversification de certaines exploitations laitières, mais aussi par une volonté politique de soutenir ce type d'élevage par l'octroi de primes aux vaches allaitantes, tout particulièrement dans les zones à handicaps géographiques. Les vaches allaitantes représentent 31 % du cheptel communautaire de vaches. Elles sont proportionnellement plus nombreuses en Espagne et en France (48 %), mais peu présentes aux Pays-Bas (5 % du cheptel total de vaches) et en Allemagne (9 %).

Avec 38 % du cheptel communautaire, la France est de loin le premier pays européen détenteur de vaches allaitantes. Son cheptel est passé de 2,9 à 3,9 millions de têtes entre 1983 et 1993. Cette forte progression a pour origine, d'une part, une capitalisation dans les bassins traditionnels (Limousin, Auvergne, Bourgogne) accélérée par les exportations croissantes de broustards à destination de l'Italie et, d'autre part, le développement d'ateliers mixtes lait-viande suite à l'application des quotas laitiers (Pays de la Loire, Lorraine). Le cheptel français de vaches allaitantes a connu en 1992 une expansion particulièrement élevée, en tirant parti du fait que la réforme de la PAC a retenu l'instauration des droits à primes sur la base des références de cette même année.

Avec 17 % du cheptel communautaire, le Royaume-Uni arrive en seconde position. Les années soixante-dix ont été marquées chez nos voisins britanniques par une concurrence entre le développement du cheptel ovin et celui du cheptel allaitant. La mise en place des quotas et la perte de compétitivité de la production ovine ont contribué, au cours des dix dernières années, à une progression du cheptel britannique de vaches allaitantes, qui est passé de 1,3 à 1,7 million de têtes.

L'Espagne arrive en troisième position avec 13 % du cheptel communautaire (soit 1,3 million de vaches allaitantes contre seulement 775 000 dix ans plus tôt). Historiquement situé dans les montagnes sèches du Sud et du Centre, le troupeau a légèrement migré dans les zones humides et montagneuses de la façade atlantique, où les exploitations sont de plus petite taille. Les deux tiers du cheptel de vaches allaitantes de la Péninsule sont concentrés dans les élevages de grande dimension des régions de Castille, d'Andalousie et d'Estrémadure. Ces élevages, constitués pour l'essentiel d'animaux issus de races locales, vendent leurs broustards aux engraisseurs de Catalogne, d'Aragon et de Madrid-Tolède, régions dont les transactions commerciales sont croissantes avec la France [Institut de l'Élevage, 1994].

Tableau 21 : L'évolution du cheptel allaitant entre 1983 et 1993

	Cheptel de vaches allaitantes (en milliers de têtes)			VA / vaches totales 1993
	1983	1993	1993 / 1983	
Allemagne	170	553	225 %	9 %
Belgique + Lux.	162	512	216 %	42 %
Danemark	67	117	75 %	13 %
Espagne	775	1 382	78 %	48 %
France	2 901	3 950	36 %	48 %
Grèce	89	62	-30 %	32 %
Irlande	418	928	122 %	43 %
Italie	752	720	-4 %	24 %
Pays-Bas	35	91	160 %	5 %
Portugal	200	239	20 %	39 %
Royaume-Uni	1 342	1 745	30 %	40 %
CEE	7 110	10 328	45 %	31 %

Sources : GEB Filières d'après EUROSTAT et ZMP, 1993

L'Irlande, avec un cheptel de 928 000 vaches allaitantes contre 418 000 dix ans auparavant, est l'un des seuls pays européens où le nombre total de vaches n'a pas diminué suite à l'application des quotas laitiers [Tableau 21]. Cette croissance importante du cheptel allaitant intervient, en effet, après une décapitalisation régulière de celui-ci au cours des années soixante-dix, décennie au cours de laquelle les troupeaux d'ovins et de vaches laitières ont connu une forte expansion. Avec l'apparition des quotas et les difficultés rencontrées dans le secteur ovin, les producteurs irlandais qui disposaient de peu de perspectives de diversification, compte tenu du climat et de l'importance des superficies fourragères, se sont donc orientés vers le troupeau allaitant.

L'Italie est l'un des seuls pays européens avec la Grèce à avoir enregistré une baisse de son cheptel de vaches allaitantes entre 1983 et 1993. Ce pays occupe le cinquième rang avec un cheptel de 720 000 vaches allaitantes, concentré pour une grande part dans des exploitations de petite dimension économique. Ce cheptel est insuffisant pour fournir les ateliers spécialisés d'engraissement de jeunes bovins, qui s'approvisionnent surtout à partir de brouillards français.

Si le cheptel allaitant a fortement progressé au cours des dix dernières années dans les trois pays de l'Europe septentrionale (Allemagne, Danemark, Pays-Bas), il reste particulièrement limité du fait de la très forte spécialisation laitière de l'élevage bovin (7 % du cheptel communautaire de vaches allaitantes et 37 % de celui de vaches laitières). Au Danemark et aux Pays-Bas, les ateliers laitiers qui sont nombreux et de grande dimension occupent la plus large partie des superficies fourragères disponibles. Dans un contexte où le prix du foncier est très élevé, les opportunités de développement des élevages allaitants sont faibles. En Allemagne, cette analyse ne prend pas en compte le troupeau des Länders de l'est qui a diminué comme dans tous les pays associés d'Europe Centrale et Orientale. Le cheptel allaitant, qui est concentré pour une part importante dans des exploitations de petite taille, a cependant plus que triplé au cours des dix dernières années. Les régions situées au Nord de l'ex-Allemagne de l'Ouest (Schleswig Holstein, Basse-Saxe, Rhénanie du Nord-Westphalie) regroupent la moitié des vaches allaitantes (un tiers des vaches laitières) tandis que les régions du Sud (Bavière et Bade-Wurtemberg) en regroupent le quart (40 % des vaches laitières).

#### **La répartition des droits à primes en vaches allaitantes et bovins mâles**

La réforme de l'OCM viande bovine a conduit en 1992 à une augmentation du montant unitaire des primes spéciales aux bovins mâles et des primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes de façon à compenser la baisse des prix d'intervention (- 15 %). Pour encourager à l'extensification des systèmes de production en viande bovine, le montant des primes animales est modulé en fonction du niveau de chargement des exploitations : les exploitations à faible niveau de chargement (moins de 1,4 UGP par hectare de SFP) reçoivent une surprime, alors que les plus intensives (plus de 2 UGB par hectare de SFP) voient le nombre de leurs primes plafonné.

Tableau n° 22 : Répartition des références de primes au troupeau de vaches allaitantes

	Références nationales (PMTVA)		Année de référence	Prime nationale complémentaire
Allemagne	692 350	6,3 %	1992	pas fixé
Belgique	432 334	3,9 %	1992	20 écus
Luxembourg	14 648	0,1 %	1992	25 écus (1)
Danemark	139 727	1,3 %	1992	non
Espagne	1 497 666	13,6 %	1992	20 écus
France	3 912 696	35,6 %	1992	25 ou 5 écus (2)
Grèce	148 275	1,3 %	1990	20 écus
Irlande	1 100 000	10,0 %	1992	20 écus
Italie	874 360	8,0 %	1992	25 écus
Pays-Bas	95 729	0,9 %	1992	non
Portugal	280 973	2,6 %	1992	25 écus (3)
Royaume-Uni	1 800 495	16,4 %	1992	20 écus en Ulster (4)
Ensemble	10 989 53	100,0 %	---	---

Sources : Copa-Cogeca 1995 / Commission Européenne

(1) pour 80 vaches au maximum

(2) 25 écus pour les 40 premières vaches dont 20 financés par le FEOGA, 5 écus pour les vaches suivantes

(3) dont 20 du FEOGA - (4) n'existe pas pour le reste du Royaume Uni

La répartition des droits à primes entre les États membres permet de rappeler le poids déterminant de la France (35,6 % des droits en vaches allaitantes et 19,5 % en bovins mâles) dans le secteur bovin européen [Tableaux 22 et 23].

Tableau n° 23 : Application de la prime spéciale aux bovins mâles (PSBM)

	Références nationales initiales (PSBM)		Année de référence
Allemagne	3 653 000 (1)	31,8 %	1990
Belgique	331 487 (2)	2,9 %	1992
Luxembourg	21 593	0,2 %	1992
Danemark	335 517	2,9 %	1992
Espagne	551 552	4,9 %	1992
France	246 124	19,5 %	1992
Grèce	143 310	1,2 %	1992
Irlande	1 540 000	13,4 %	1992
Italie	824 885	7,2 %	1991
Pays-Bas	264 659	2,4 %	1991
Portugal	141 930	1,2 %	1992
Royaume-Uni	1 419 811 (3)	12,4 %	1991
Ensemble	11 473 868	100,0 %	---

Sources : Copa-Cogeca 1995 / Commission Européenne

(1) dont 780 000 pour les nouveaux länders

(2) dont 173 000 en région Nord limonaise

(3) dont 234 000 en Ulster, et 240 000 en Écosse

Si l'Allemagne détient peu de références en vaches allaitantes (6,3 % du total), elle est en revanche, compte tenu du développement important d'ateliers d'engraissement de jeunes bovins dans les exploitations laitières, le premier pays pour la référence de droits à primes en bovins mâles (32 %). Le Royaume-Uni regroupe 16 % des références européennes en PMTVA et 12 % de celles en PSBM. L'Irlande détient 10 % des références de droits à primes en vaches allaitantes et 13 % de celles en bovins mâles. L'Espagne, contrairement à l'Allemagne, a peu de références de droits à primes sur les bovins mâles (5 % de l'ensemble communautaire), mais est assez bien dotée sur le plan des références en vaches allaitantes (14 %).

Les écarts importants d'intensification des superficies fourragères entre les États membres conduisent à ce que la répartition du budget communautaire alloué pour les compléments d'aides aux élevages extensifs soit assez inégale. En étant l'un des pays les plus extensifs, la France perçoit 41 % de ces aides, contre 23 % pour les exploitations britanniques et 15 % pour les exploitations irlandaises. Les autres pays, et notamment ceux de l'Europe septentrionale, sont pénalisés par des facteurs de densité élevés.

### **Les exploitations spécialisées en production de viande bovine**

Les exploitations spécialisées en viande bovine, dites "exploitations bovines", qui font ici l'objet d'une analyse détaillée, sont celles de l'orientation "bovin, élevage et viande" (voir partie I). Ces exploitations, qui se caractérisent par une très forte spécialisation bovine, ne regroupent cependant qu'une part minoritaire du cheptel communautaire d'herbivores (11 %) et de vaches allaitantes (42 %). Les exploitations dites de "polyculture-élevage" (OTEX 44+71+72+81+82), qui sont nettement plus nombreuses au sein de l'Union Européenne (731 000 contre 166 000 pour les exploitations bovines spécialisées), participent fortement à la production finale de viande bovine. En parallèle avec l'analyse spécifique aux exploitations bovines spécialisées, certains éléments de cadrage seront donc fournis pour les exploitations de "polyculture-élevage".

### *Le poids des exploitations bovines*

En 1991, les 166 000 exploitations spécialisées en viande bovine représentent seulement 4 % de l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union Européenne. Elles occupent une place déterminante en Irlande (37 % de l'effectif national) et sont assez bien représentées au Royaume-Uni (10 %), en France (9 %) et en Belgique (8 %). Dans tous les autres pays, elles sont très peu nombreuses et participent peu à l'activité agricole globale (<sup>6</sup>).

---

<sup>6</sup> Leur nombre étant trop faible dans l'échantillon RICA, la caractérisation des exploitations bovines ne sera pas réalisée au Danemark, en Grèce et aux Pays-Bas.

**Tableau 24 : Le poids des exploitations spécialisées en viande bovine dans l'activité agricole globale de chaque pays (%)**

	Part des exploitations agricoles	Part des UTA	Part de la SAU	Part de la SCOP	Part des UGB herbivores	Part des vaches allaitantes	Part de l'EBE
Allemagne	1,4 %	1,1 %	1,2 %	0,7 %	2,6 %	21,7 %	0,7 %
Belgique+Lux	8,1 %	7,0 %	9,8 %	3,1 %	14,4 %	45,2 %	2,3 %
Danemark	0,2 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,5 %	ns	0,1 %
Espagne	3,7 %	4,8 %	1,4 %	0,4 %	8,9 %	51,2 %	0,5 %
France	9,1 %	8,7 %	10,8 %	2,7 %	18,5 %	51,0 %	3,2 %
Grèce	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,4 %	5,7 %	61,6 %	0,9 %
Irlande	36,9 %	31,2 %	27,6 %	3,9 %	24,1 %	55,1 %	16,6 %
Italie	0,7 %	0,9 %	1,9 %	0,5 %	4,3 %	18,7 %	0,1 %
Pays Bas	1,9 %	1,4 %	0,7 %	0,0 %	9,7 %	ns	0,7 %
Portugal	2,5 %	2,2 %	6,1 %	1,0 %	6,5 %	16,2 %	0,3 %
Royaume Uni	10,2 %	8,8 %	5,2 %	0,5 %	9,0 %	28,8 %	4,6 %
CEE	4,0 %	3,7 %	6,2 %	1,2 %	11,2 %	41,8 %	1,8 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les exploitations spécialisées en viande bovine occupent 6,2 % de la superficie agricole, et emploient seulement 3,7 % des actifs agricoles de l'Union Européenne [Tableau 24]. À l'exception des unités de grande dimension, notamment du Royaume-Uni, elles ne font que très rarement appel à de la main d'oeuvre salariée.

Elles détiennent seulement 11 % des UGB herbivores, les quatre cinquièmes d'entre-elles étant regroupées au sein des exploitations laitières et de polyculture-élevage. En ce qui concerne les vaches allaitantes, leur part est plus élevée, puisque les exploitations bovines détiennent, à elles seules, 42 % du cheptel. Cette concentration du cheptel allaitant au sein des exploitations bovines spécialisées est particulièrement faible en Italie (19 %) et au Royaume-Uni (29 %), mais elle est supérieure à la moyenne communautaire en France (51 %) et en Irlande (55 %).

Avec 4 % des exploitations de l'Union Européenne, les exploitations bovines assurent seulement 1,8 % de l'EBE global. Il convient cependant de souligner que l'année 1991, étudiée ici, a été particulièrement difficile pour le secteur bovin, affecté par une baisse drastique des prix.

La faible contribution des exploitations bovines spécialisées à l'activité agricole communautaire doit être modérée par la prise en considération des activités relevant des *exploitations de polyculture-élevage*. Ces dernières ont en effet fréquemment un atelier bovin tout aussi important que celui des exploitations bovines spécialisées, avec cependant une activité végétale complémentaire. En représentant 17 % de l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union Européenne, elles regroupent 20 % des actifs agricoles, 29 % de la superficie agricole, 20 % de la SCOP, 33 % des superficies fourragères, 34 % des UGB herbivores, 36 % des vaches allaitantes et réalisent 14 % de l'EBE.

Au Royaume-Uni, les exploitations de polyculture-élevage, qui représentent une exploitation agricole sur trois, détiennent 56 % du cheptel de vaches allaitantes et occupent plus de la moitié de la superficie agricole. En Italie, ces exploitations sont peu nombreuses (11 % du total), mais elles sont de grande taille, et regroupent 25 % de la superficie agricole nationale et 52 % des vaches allaitantes. En détenant 27 % des vaches allaitantes, ces exploitations de polyculture-élevage jouent également un rôle important au sein de l'activité bovine française.

*Les caractéristiques moyennes des exploitations "viande bovine"*

Les exploitations bovines regroupent, en moyenne, 1,3 UTA, le maximum étant rencontré en Italie (1,6) et le minimum en Irlande (1,0). Leur marge brute standard est, en moyenne, de 14 000 Écus contre 17 000 Écus toutes orientations confondues. Elle est inférieure à 7 000 Écus en Irlande, en Espagne et au Portugal, mais supérieure à 19 000 Écus au Royaume-Uni, en France et en Belgique [Tableau 25]. Les exploitations bovines européennes disposent en moyenne de 36 hectares, dont près de 80 % correspondent à des superficies fourragères. Les superficies destinées aux grandes cultures sont marginales (3 hectares en moyenne), sauf en France (11 % de la SAU) et en Allemagne (26 %). Dans ces deux pays, les aides compensatrices céréalières peuvent donc jouer un rôle non négligeable dans la formation du revenu de ces exploitations.

**Tableau 25 : Caractéristiques moyennes des exploitations "viande bovine"**

	Nombre d'exploitations (1000)	UTA	MBS (en 1000 UCE)	SAU (en hectares)	SFP (en hectares)	SCOP (en hectares)
Allemagne	4,5	1,2	17	29	22	7
Belgique+Lux	4,3	1,3	37	33	30	2
Espagne	24,1	1,2	6	8	6	1
France	47,2	1,4	24	56	48	6
Irlande	49,6	1,0	7	29	22	0
Italie	8,3	1,6	13	28	17	2
Portugal	10,0	1,2	4	30	13	1
Royaume-Uni	13,8	1,4	19	64	48	2
CEE	166,0	1,3	14	36	28	3

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

La superficie agricole des exploitations britanniques (64 hectares) et françaises (56 hectares) est deux fois plus élevée que celle dont disposent les autres pays. L'Espagne se distingue par la très faible superficie moyenne de ses exploitations bovines, pour un niveau d'emploi comparable à celui des autres pays, ce qui laisse augurer une très faible productivité du travail.

Le nombre d'UGB herbivores (42 en moyenne) varie sensiblement selon les pays. Il passe de 81 UGB au Royaume-Uni à 59 UGB en France, 28 UGB en Irlande, et moins de 15 UGB en Espagne et au Portugal. Ces écarts, qui sont à l'origine des différences de résultats économiques observées précédemment, se retrouvent de façon plus ou moins accentuée au niveau du cheptel de vaches allaitantes. En Allemagne, où les ateliers spécialisés d'engraissement sont assez développés, le cheptel d'herbivores est constitué essentiellement de jeunes bovins. En France, la structure du cheptel des exploitations "viande bovine" est différente, le cheptel de vaches allaitantes par exploitation (36 têtes) étant largement supérieur à celui des bovins mâles. Au Royaume-Uni, les exploitations bovines ont, en moyenne, un cheptel de vaches allaitantes voisin de celui des unités françaises, mais elles ont plus de bovins mâles et d'ovins. En Irlande, les exploitations bovines disposent d'un cheptel de vaches allaitantes limité (dix têtes) et d'une proportion élevée de jeunes bovins et de boeufs.

Tableau 26 : Cheptel moyen et chargement des exploitations "viande bovine"

(par exploitation)	UGB herbivores	Vaches allaitantes	Bovins mâles 1 à 2 ans	Bovins mâles plus de 2 ans	Chargement UGB he / ha SFP
Allemagne	51	5	34	1	2,3
Belgique+Lux	72	41	8	2	2,4
Espagne	13	12	1	0	2,2
France	59	36	8	3	1,3
Irlande	28	10	7	7	1,3
Italie	30	14	9	1	1,8
Portugal	10	5	2	0	0,8
Royaume-Uni	81	37	16	5	1,7
CEE	42	20	7	3	1,5

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le chargement moyen des exploitations bovines communautaires, qui s'élève à 1,5 UGB herbivores par hectare de SFP, varie du simple au triple selon les Etats. Il est de 0,8 UGB herbivore par hectare de SFP au Portugal, 1,3 en France et en Irlande, 1,7 au Royaume-Uni, 1,8 en Italie et plus de 2,2 en Allemagne, Belgique et Espagne. Ces niveaux distincts d'intensification des superficies fourragères s'expliquent par l'importance relative des différents types d'élevage bovin (naisseur, naisseur-engraisseur, engraisseur spécialisé) mais aussi par les modes d'alimentation des troupeaux.

En 1991, le produit net total est, en moyenne, de 27 000 Écus dont 81 % proviennent des seules activités animales. Cette forte spécialisation dans la production de viande se retrouve dans tous les pays, avec cependant une grande disparité de volume global d'activité. Le produit net total passe en effet de moins de 15 000 Écus par exploitation au Portugal, en Irlande et en Espagne à plus de 35 000 Écus dans tous les autres pays étudiés. Si la réforme de la PAC a renforcé de façon très importante le poids des aides directes dans la formation du revenu des exploitations bovines, la dépendance à l'égard des paiements directs était déjà conséquente en 1991 (7). En moyenne communautaire, les aides directes représentent alors 14 % du produit net et 45 % de l'EBE (contre 8 % de l'EBE pour l'ensemble des exploitations agricoles). Le montant moyen des aides directes, fonction de l'importance du cheptel, s'élève à 8 300 Écus au Royaume-Uni, 7 400 en France, 4 800 en Allemagne et est inférieur à 4 000 Écus dans tous les autres pays [tableau 27]. Avant la réforme de la PAC, le revenu des exploitations bovines dépendait donc déjà fortement des aides directes, contrairement à la situation qui prévalait alors dans le secteur des grandes cultures.

<sup>7</sup> Du fait de la chute des cours de la viande bovine et des faibles revenus des producteurs.

**Tableau 27 : Résultats et aides directes des exploitations spécialisées en viande bovine**

	EBE (1000 Écus)	Produit net total (1000 Écus)	Produit animaux (1000 Écus)	Aides directes (1000 Écus)	Aides directes / produit net (%)
Allemagne	12	65	47	4,8	7 %
Belgique+Lux	14	53	49	2,7	5 %
Espagne	1	14	10	0,4	3 %
France	14	41	33	7,4	18 %
Irlande	5	11	10	1,8	16 %
Italie	- 2	42	30	1,2	3 %
Portugal	0,8	9	5	0,9	10 %
Royaume-Uni	15	36	31	8,3	23 %
CEE	8	27	22	3,7	14 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

L'EBE des exploitations bovines ne représente, avec 8 000 Écus en moyenne communautaire, que les deux tiers de celui obtenu par les exploitations de polyculture-élevage. Ces dernières, avec en moyenne 38 hectares (dont 10 hectares de SCOP) et 29 UGB herbivores, dégagent un produit net de 50 000 Écus et un EBE de 12 000 Écus.

## LA PRODUCTION DE LAIT DANS L'UNION EUROPÉENNE

Comme pour les céréales et la viande bovine, la situation déficitaire du marché du lait, observée au début des années soixante, a fait progressivement place à une situation excédentaire dès la fin des années soixante-dix. L'accumulation d'excédents a entraîné un accroissement rapide des dépenses du FEOGA entre 1978 et 1984. Fort de ce constat, les décideurs politiques ont souhaité limiter l'offre par l'application de quotas laitiers (1984), assurant une meilleure maîtrise individuelle des volumes de production. Cette politique de contingentement a profondément modifié la gestion du marché du lait et a conduit, avec une relative stabilisation du prix du lait, à une forte restructuration des exploitations agricoles. En liant le quota au foncier, elle a aussi permis de limiter la concentration spatiale de la production dans les régions ayant les meilleurs avantages comparatifs.

### Le secteur laitier européen en 1993 et les mesures de la nouvelle PAC

La répartition de la production laitière entre les États membres est très fortement liée aux quantités globales garanties fixées chaque année par le Conseil. Elles s'élèvent, au niveau communautaire, à 106,4 millions de tonnes pour la campagne 1993-94. Réparties selon des critères et une procédure communautaires, soit entre producteurs, soit entre laiteries, elles sont distribuées de la façon suivante : 26,1 % en Allemagne, 22,2 % en France, 13,4 % au Royaume-Uni, 10,4 % aux Pays-Bas, 8,6 % en Italie, 4,9 % en Espagne, 4,9 % en Irlande, 3,1 % en Belgique, 1,7 % au Portugal et 0,6 % en Grèce.

*L'industrie laitière est fortement concentrée en France et en Allemagne*

La France et l'Allemagne (devenue premier pays européen producteur de lait depuis la réunification) assurent près de la moitié de la production communautaire de lait et participent fortement à sa valorisation industrielle <sup>(8)</sup> La production communautaire de fromages représente 5,39 millions de tonnes, contre 1,68 pour le beurre, 1,34 pour le lait concentré, 1,16 pour le lait écrémé en poudre .

L'Allemagne est le premier pays producteur de beurre , de lait écrémé en poudre et de lait concentré. La France occupe, quant à elle, une position privilégiée en ce qui concerne la production de fromages affinés et de fromages frais (27 % de la production communautaire).

**Les exploitations laitières spécialisées**

Les exploitations dites "laitières" correspondent, dans cette étude, à celles qui figurent dans les orientations "Bovin lait" (OTEX 41) et "Bovin lait, élevage et viande" (OTEX 43). Près de quatre fois plus nombreuses que les exploitations bovines spécialisées, elles participent activement, avec les unités de polyculture-élevage, à la production de viande bovine.

*Le poids des exploitations laitières*

L'Union Européenne regroupe, en 1991, 654 900 exploitations laitières soit 16 % de l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles de l'univers RICA [Tableau 28]. Ce type d'exploitations est très fréquent en Allemagne (45 % des exploitations agricoles), aux Pays-Bas (43 %) et en Belgique (39 %). En revanche, dans tous les pays de l'Europe du sud, les exploitations laitières ne représentent qu'une faible part de l'ensemble des exploitations agricoles.

**Tableau 28 : Le poids des exploitations laitières dans l'activité agricole globale de chaque pays (%)**

	Part des exploitations agricoles	Part des UTA	Part de la SAU	Part de la SCOP	Part des UGB herbivores	Part des vaches laitières	Part de l'EBE
Allemagne	45 %	47 %	44 %	22 %	72 %	81 %	38 %
Belgique+Lux	39 %	40 %	46 %	24 %	59 %	78 %	29 %
Danemark	21 %	30 %	23 %	13 %	71 %	80 %	28 %
Espagne	15 %	20 %	5 %	1 %	35 %	88 %	4 %
France	26 %	27 %	24 %	8 %	46 %	76 %	17 %
Grèce	1 %	0,6 %	1 %	1 %	4 %	25 %	1 %
Irlande	33 %	40 %	34 %	16 %	48 %	96 %	50 %
Italie	7 %	10 %	11 %	4 %	43 %	68 %	3 %
Pays-Bas	43 %	44 %	54 %	3 %	80 %	92 %	33 %
Portugal	7 %	9 %	6 %	2 %	26 %	66 %	5 %
Royaume-Uni	27 %	29 %	15 %	5 %	35 %	87 %	34 %
CEE	16 %	18 %	20 %	8 %	48 %	80 %	18 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

<sup>8</sup> En moyenne communautaire, les laiteries transforment 92 % de la production de lait. Ce taux est plus élevé dans les pays de l'Europe du Nord et plus faible en Grèce (75 %) et en Espagne (84 %).

Au niveau communautaire, les exploitations laitières mobilisent 18 % des UTA, et détiennent 20 % de la superficie agricole utile, 8 % de la SCOP, 48 % des UGB herbivores et 80 % des vaches laitières. Aux Pays-Bas et en Allemagne, près de la moitié des actifs et de la superficie agricole sont concentrés dans les exploitations à dominante lait. En Irlande, les unités laitières, qui représentent une exploitation agricole sur trois, sont particulièrement importantes puisqu'elles assurent la moitié de l'EBE national. Dans tous les pays, les exploitations laitières regroupent moins de 25 % de la SCOP, cette proportion étant inférieure à 10 % dans sept d'entre eux.

### *Les caractéristiques des exploitations laitières*

En moyenne, les exploitations laitières occupent 1,59 UTA pour une marge brute standard estimée à 30 000 Écus [Tableau 29]. La superficie agricole utile moyenne de 30 hectares est constituée essentiellement de superficies fourragères (24 hectares), les superficies en céréales étant limitées (4 hectares). Les exploitations britanniques ont une dimension économique moyenne très importante (2,29 UTA, 70 000 Écus de MBS, 71 hectares) et difficilement comparable à celle des unités espagnoles (1,25 UTA, 8 000 Écus de MBS et 7 hectares de SAU). Si les unités néerlandaises ont une marge brute standard moyenne équivalente à celle des unités britanniques, elles occupent seulement 1,56 UTA et ne disposent que de 27 hectares. En ne cultivant que très peu de céréales, ces exploitations ont fortement recours à l'achat d'aliments concentrés. Au Danemark, les exploitations laitières se distinguent, en revanche, par une proportion importante de cultures céréalières (39 hectares de superficie agricole dont 15 hectares de SCOP).

**Tableau 29 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières**

	Nombre d'exploitations (en milliers)	UTA	MBS (en 1000 UCE)	SAU (en hectares)	SFP (en hectares)	SCOP (en hectares)
Allemagne	150	1,53	30	30	23	7
Belgique+Lux	21	1,58	48	32	27	4
Danemark	16	1,56	59	39	24	15
Espagne	99	1,25	8	7	6	1
France	133	1,55	30	44	36	7
Irlande	45	1,53	31	40	34	1
Italie	81	1,92	21	17	13	2
Pays-Bas	40	1,56	68	27	27	0
Portugal	31	1,72	7	10	7	1
Royaume-Uni	36	2,29	70	71	58	7
CEE	655	1,59	30	30	24	4

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le cheptel moyen des exploitations laitières est au niveau communautaire de 46 UGB herbivores dont 27 vaches laitières et 3 bovins mâles d'un à deux ans [Tableau 30]. Au Royaume-Uni, il est de 121 UGB herbivores (dont 69 vaches laitières), contre 71 (dont 45 vaches laitières) aux Pays-Bas, 51 (dont 30 vaches laitières) en France, 44 (dont 24 vaches laitières) en Allemagne, 31 (dont 21 vaches laitières) en Italie et 13 (dont 10 vaches laitières) en Espagne. Le cheptel des exploitations laitières apparaît ainsi fortement spécialisé dans les pays du sud, ainsi qu'aux Pays-Bas.

**Tableau 30 : Cheptel moyen et chargement des exploitations laitières**

(par exploitation)	UGB herbivores	Vaches laitières	Vaches laitières/UGB	Bovins mâles 1 à 2 ans	Chargement UGB he / ha SFP
Allemagne	44	24	55 %	4	1,9
Belgique+Lux	62	33	53 %	3	2,3
Danemark	68	39	57 %	2	2,9
Espagne	13	10	77 %	0	2,3
France	51	30	59 %	4	1,4
Irlande	61	31	51 %	9	1,8
Italie	31	21	68 %	2	2,3
Pays-Bas	71	45	63 %	0	2,7
Portugal	14	9	64 %	1	1,8
Royaume-Uni	121	69	57 %	9	1,7
CEE	46	27	59 %	3	1,9

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le chargement communautaire moyen des exploitations laitières s'élève à 1,9 UGB herbivore par hectare de SFP. Compte tenu du mode d'alimentation des cheptels et de la pression foncière, le chargement atteint des niveaux très élevés au Danemark (2,9) et aux Pays-Bas (2,7) mais également en Espagne et en Italie. Au Royaume-Uni, en Irlande, au Portugal, mais surtout en France, il est, en revanche, assez faible : les exploitations laitières françaises figurent ainsi parmi les plus extensives de l'Union européenne.

**Tableau 31 : Résultats économiques et aides directes aux exploitations laitières**

	EBE (1000 Écus)	Produit net total (1000 Écus)	Produit lait (1000 Écus)	Produit viande bovine (1000 Écus)	Aides directes (1000 Écus)
Allemagne	18	68	37	17	3,1
Belgique+Lux	33	82	43	29	2,7
Danemark	34	115	78	23	1,9
Espagne	3	19	11	4	0,1
France	21	68	42	14	2,8
Irlande	18	54	31	17	1,6
Italie	5	69	43	10	0,6
Pays-Bas	55	131	93	32	0,5
Portugal	3	18	12	3	1,0
Royaume-Uni	48	146	102	32	4,1
CEE	19	67	41	15	1,9

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le produit net moyen par exploitation s'élève à 67 000 Écus dont 61 % proviennent de la commercialisation du lait et des produits laitiers et 25 % de celle de viande bovine [Tableau 31]. Les écarts de dimension, notamment au niveau du cheptel, conduisent à ce que le produit et l'EBE soient nettement plus élevés que la moyenne au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et au Danemark. En Espagne et au Portugal, les résultats économiques sont, en revanche, particulièrement faibles. Le montant moyen des aides directes est, en 1991, de 1 900 Écus soit 10 % de l'EBE (19 000 Écus). La contribution des soutiens directs à la formation de l'EBE est la plus forte en Allemagne (17 %), en France (12 %) et au Royaume-Uni (9 %).

## CONCLUSION

Les instruments de gestion des marchés agricoles mis en place au début des années soixante se sont révélés efficaces pour satisfaire la plupart des objectifs initiaux assignés à l'agriculture dans le traité de Rome. L'autosuffisance alimentaire, l'accroissement de la productivité agricole, la fourniture de biens alimentaires à prix raisonnables pour le consommateur font partie des principaux acquis de l'Europe verte. Les principes de fonctionnement de la politique agricole européenne (préférence communautaire, solidarité financière, unicité des marchés) ont été au coeur de cette réussite, laquelle s'explique également par la restructuration rapide des exploitations agricoles et par les décisions politiques prises pour faire face, notamment, aux distorsions monétaires, à l'ouverture de l'Europe des six à d'autres pays membres, à l'internationalisation des échanges de produits agricoles.

Les difficultés internes de la politique agricole (accroissement des excédents en production céréalière et bovine, augmentation des dépenses budgétaires) et les pressions externes (dans le cadre des négociations du GATT) ont amené à une réforme de la PAC en mai 1992. Caractérisée par une réduction des prix d'intervention des céréales, des oléo-protéagineux et de la viande bovine, compensée par le versement de paiements directs compensatoires à l'hectare et à la tête de cheptel, cette réforme constitue une rupture importante dans les mécanismes de gestion des productions qui utilisent la plus grande partie du territoire (grandes cultures et élevages d'herbivores). C'est pour analyser la diversité de l'agriculture européenne avant la réforme de la PAC que ce document a été réalisé. Si les données présentées sont déjà, pour certaines d'entre elles assez anciennes, ce travail était nécessaire pour mettre en évidence la contribution de chaque pays à l'agriculture européenne, la spécialisation agricole et l'importance économique de l'agriculture dans chaque pays, mais aussi la très forte diversité des exploitations en termes de productions, de dimension économique, de productivité, d'intensification et de mobilisation de capitaux.

En caractérisant, avec des critères inédits, la diversité rémanente de l'agriculture européenne, ce travail devrait permettre de mieux interpréter les conséquences de la réforme de 1992, et aussi de mieux anticiper les réactions des Etats membres aux projets d'aménagement de cette réforme.

On peut ainsi considérer que la plus ou moins grande sensibilité des pays aux problèmes agricoles est liée, entre autres, au poids relatif de l'agriculture dans leur économie et dans leur emploi. Sur ce plan, l'écart est grand entre le Royaume-Uni, où l'agriculture n'assure que 1,4% du PIB et 2,2% de l'emploi, et les pays de l'Europe du sud (Espagne, Portugal, Grèce), où le secteur agricole occupe toujours une place déterminante dans l'économie.

D'autres paramètres interviennent ici. Ainsi, le poids des échanges dans la production, et notamment la position plus ou moins exportatrice des pays sur les produits agricoles de base, est susceptible d'expliquer l'intérêt qu'ils portent aux mécanismes de soutien aux exportations. A cet égard, la France est dans une situation particulière en Europe. Premier pays agro-exportateur, devant l'Allemagne et les Pays-Bas, avec 21% des exportations de l'Union, elle présente aussi (en 1991), le premier solde extérieur agricole et alimentaire, un solde où le poids des produits transformés s'accroît, mais où les exportations de produits bruts - les céréales au premier chef - pèsent encore très lourd.

La sensibilité des divers pays aux effets de la réforme de la PAC est aussi liée, bien évidemment, à la nature de leurs productions. Les pays de l'Europe du nord sont les premiers concernés par cette réforme : la production de céréales joue un rôle particulièrement important en France et au Royaume-Uni ; le secteur bovin est essentiel pour l'Irlande, et son poids dans la production finale est supérieur à la moyenne communautaire en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en France.

Un examen plus attentif révèle de fortes disparités dans l'intérêt "objectif" des différents pays à une modification des dispositifs actuels d'aides directes aux producteurs. Ainsi, pour les céréales, la présence d'un grand nombre de producteurs en "régime simplifié" de gestion des aides limite l'importance du problème de la jachère obligatoire dans les pays de l'Europe du sud alors que, parmi les pays de l'Europe du nord, le Royaume-Uni et la France sont les plus directement concernés par ces limitations physiques du potentiel de production. De même, la prime à la vache allaitante concerne avant tout la France (36 % des références), tandis que la prime spéciale aux bovins mâles est fortement polarisée sur l'Allemagne (32% des références) et, à un moindre degré, sur la France (20%), l'Irlande (13%) et le Royaume-Uni (12%). Dans l'interprétation des simulations qui seront effectuées ultérieurement sur l'effet des dispositifs de la réforme, on devra se souvenir de ces caractéristiques "nationales" très marquées des systèmes de production.

Comme on l'a vu, le Réseau d'Information Comptable Agricole se révèle être un outil adapté pour analyser les caractéristiques des exploitations réparties selon les groupes d'orientation de production, les classes de dimension économique et les régions. En étant construit pour être représentatif et harmonisé dans la définition des concepts, le RICA permet de tenir compte de la diversité de l'agriculture européenne. Il autorise, comme nous entendons le faire désormais à partir d'une base de données constituée sur les résultats RICA 1994, puis actualisée en fonction des évolutions observées entre 1994 et 1996, la réalisation de travaux prospectifs.

## BIBLIOGRAPHIE

- A.P.C.A., 1992 : La réforme de la Politique agricole Commune, in *Chambres d'Agriculture n° 802*, juillet, Tome n°1 16 P, tome 2, 40 p.
- BAZIN G., BLOGOWSKI A., BOYER P., 1996 : Réforme de la PAC et réduction des inégalités de revenu agricole : premiers effets en France, in *Economie Rurale n° 232*, mars-avril, pp 20-26.
- BLANCHET J., 1994 : Les primes compensatoires dans la nouvelle PAC. INRA ESR Grignon études économiques n° 16, tomes 1 et 2, mars, 152 p.
- BLOGOWSKI A., 1996 : L'évolution des dépenses agricoles de l'Union Européenne : 91-96, bilans et perspectives, in *Notes et Études Économiques n°1*, Ministère de l'Agriculture, avril, pp 41-58.
- BLOGOWSKI A., BOYER P., 1993 : Les effets différenciés de la réforme de la PAC sur les revenus des agriculteurs, colloque SFER, Montpellier, 13 mai, 19 p.
- BLOGOWSKI A., HAIRY D., 1994 : Les effets de la réforme de la PAC sur les concours publics à l'agriculture, in *Académie d'agriculture de France*, Paris, janvier, 10 p.
- BONNET, A., DELORME, H., PERRAUD, D., 1994 : De la convergence communautaire à la cohésion des politiques nationales : le financement des politiques socio-structurelles dans la CEE, in *Economie Rurale n° 220-221*, mars, pp 197-202.
- BOYER P., 1996 : Qu'apporte la théorie économique à la compréhension de la réforme de la PAC ? in *Notes et Études Économiques n°1*, Ministère de l'Agriculture, avril, pp 21-40.
- CARAES D., 1995 : Les résultats des exploitations agricoles françaises en 1993 : comparaison avec les autres pays de la CEE, in *Chambres d'Agriculture n°831*, Paris, mars, pp 4-10.
- CARLES R., MILLET G., 1992 : Principaux effets de la réforme de la PAC sur les exploitations de grandes cultures, Paris, Rapport d'étape, Convention INRA ESR Grignon-DEPSE.
- CHARVET J. P., 1996 : Le marché mondial des céréales au début du III millénaire. In *Déméter 96*, éditions Armand Colin, Paris, pp 15-80.
- COLSON F., CHATELLIER V., 1995 : Les exploitations bovines en Europe : analyse en fonction des types de production et des niveaux de chargement herbivore, INRA - LERECO, Nantes, décembre, 120 p.
- COLSON F., CHATELLIER V., 1996 : L'élevage bovin en Union Européenne : grande diversité d'intensification et de dimension économique, in *INRA Sciences Sociales n°3*, Paris, mai, 2 p.
- COLSON F., CHATELLIER V., 1996 : Les exploitations bovines françaises sont parmi les plus extensives de l'Union Européenne, in *INRA Productions animales*, octobre, pp 273-284.
- COLSON F., CHATELLIER V., BOYER P., 1995 : Les exploitations d'élevage bovins-viande au début de la nouvelle PAC, in *Actes et Communications n°13*, Paris, INRA - ESR, décembre, 15 p.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPENNES, 1994 : La situation de l'agriculture dans la Communauté, Bruxelles-Luxembourg, Rapports annuels, de 1977 à 1994, 112 p.
- DEHAUDT M., 1996 : La réforme bouleverse la composition des concours publics, in *Agriste Cahiers*, mars-juin, pp 71-78.
- DESRIERS M., 1996 : Les trois premières années ont été favorables au revenu, in *Agriste Cahiers*, mars-juin, pp 25-33.
- FUENTES M., 1996 : Les effets de la réforme de la PAC sur l'agriculture de l'Espagne et de l'Italie : analyse à partir du RICA. Mémoire de DEA "Economie du développement agricole, agro-alimentaire et rural", ENSA Montpellier - INRA Nantes, septembre, 164 p.

**GUYOMARD, H., MAHE, L., 1994** : Les limites de la nouvelle instrumentation de la Politique Agricole Commune. In *Actes et Communication* n°12, INRA, pp 284-306.

**INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1991** : Le marché mondial de la viande bovine : la CEE est devenue le premier exportateur mondial : Faut-il s'en féliciter ? in *Le dossier du GEB n°199*, décembre, 8 p.

**INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1995** : Impact de la réforme de la PAC sur les systèmes d'élevage, in *Dossier du GEB n°237-238*, mai-juin, Paris, 54 p.

**MATHIEU M., RAMANANTSOA J., 1992** : Quelles perspectives pour l'agriculture française après la réforme de la PAC in *Économie et Statistique n°254-255*, mai-juin, pp 63-73.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, 1990** : La réforme de la PAC, in *Les dossiers de la PAC n°2*, décembre, 64 p